

Partage et vie  
des territoires

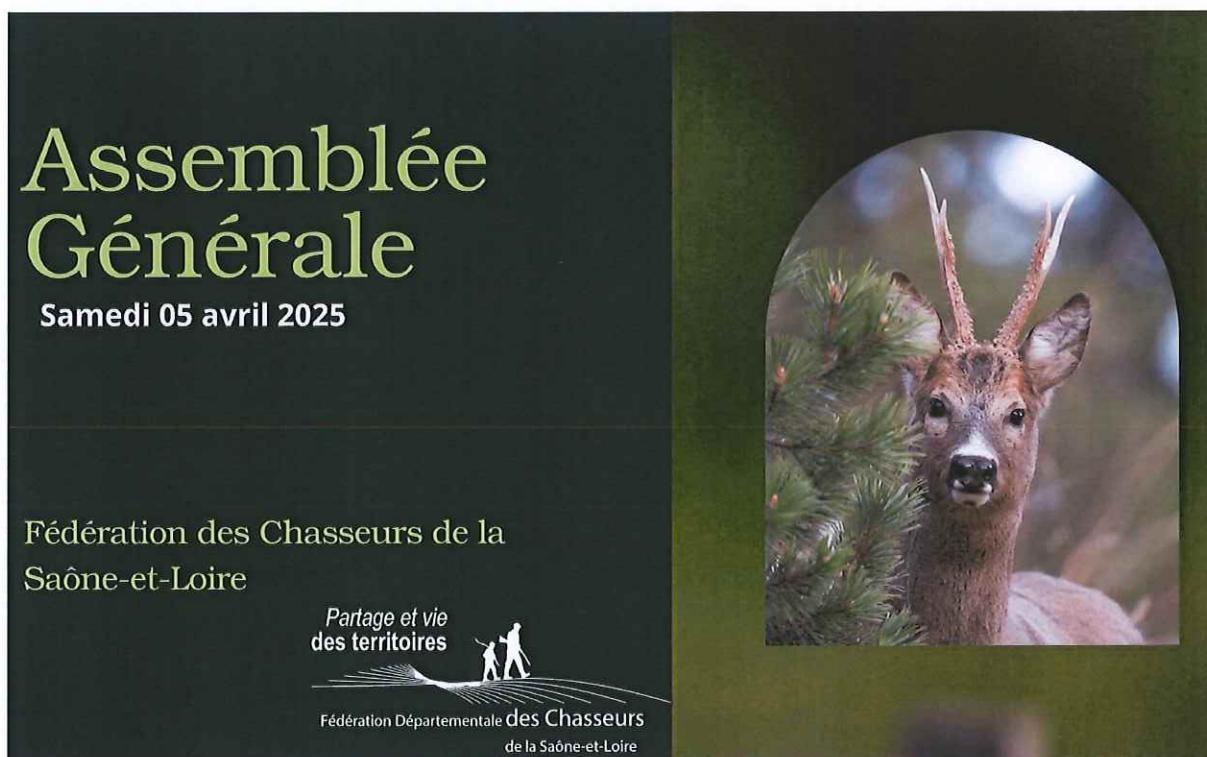


## Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE

le samedi 5 avril 2025 à 9h00

au Parc des Expositions du Charolais - 46 Route de Mâcon  
à CHAROLLES



Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 71260 VIRE

[www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr)

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 AVRIL 2025 CHAROLLES

\*\*\*\*\*

Les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs prévoient que la convocation à l'Assemblée Générale doit être adressée au moins un mois avant la date fixée.

La convocation a été adressée aux adhérents responsables de territoires le 21 février 2025 accompagnée de :

- la carte fédérale d'adhérent
- la circulaire mentionnant les informations de l'Assemblée Générale
- l'ordre du jour
- le catalogue des Etablissements Herbin

La convocation à l'attention des adhérents chasseurs est parue dans le Journal « Nos Chasses » du mois de Février 2025.

La date de l'Assemblée Générale avait auparavant été annoncée à plusieurs reprises dans la presse, sur internet ou dans nos newsletters.

► Etaient à l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale :

- Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par la Présidente, Evelyne GUILLON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024
- Rapport moral et d'activités de la Présidente
- Présentation, approbation et quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2023/2024 :
  - Compte-rendu financier, affectation du résultat, bilan
  - Rapport du Commissaire aux Comptes
- Présentation et approbation des prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale pour l'exercice 2025/2026
- Proposition d'acquisition d'un centre de formation du permis de chasser et pédagogique
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025/2026
- Présentation des propositions portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse pour la saison 2025/2026
- Questions écrites des adhérents adressées à l'Assemblée Générale
- Retour sur les 100 ans de votre Fédération en 2024
- Dossier technique :
  - Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2025/2031
  - Étude RANDEA socio-éco-environnementale de la chasse
  - Intervention de l'ADC GE
- Mise à l'honneur d'une association spécialisée de Saône et Loire
- Intervention des personnalités
- Clôture de l'Assemblée Générale

\*\*\*\*\*

A 9 heures, la Présidente présente la tribune et accueille les personnalités et les chasseurs.

« Amis chasseresses et chasseurs, accompagnantes et accompagnants,

Avant de commencer mon intervention, je souhaite remercier très chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être présentes aujourd'hui et qui interviendront, certaines, tout à l'heure.

☆ Je suis heureuse d'accueillir :

- Monsieur Le Maire de Charolles, Pierre BERTHIER, Vice-Président du Conseil Départemental, représentant du Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, et aussi chasseur qui nous fera le plaisir de nous rejoindre au cours de la matinée
- Monsieur le Sénateur de la Saône-et-Loire, Fabien GENET, qui nous rejoindra dans la matinée
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Yves PICOCHE
- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône et Loire, qui nous fait l'honneur de son passage ce matin
- Monsieur Le Vice-Président du Conseil Départemental, Jean-Vianney GUIGUE
- Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes entre Saône et Grosne, Christian PROTET, représentant Monsieur le Président Jean-Claude BECOUSSE
- Madame le Maire de la Ville de Montceau-les-Mines et Présidente de l'Association des Maires de Saône-et-Loire, Marie-Claude JARROT
- Monsieur le Maire de Cheilly-les-Maranges et Vice-Président de l'Association des Maires ruraux de Saône et Loire, Marc LABULLE
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Luc JEANNIN ainsi que son prédécesseur Bernard LACOUR
- Monsieur le Président de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), Christian BAJARD
- Monsieur le Secrétaire général adjoint des Jeunes Agriculteurs de Saône et Loire, Rémi BRIEL
- Monsieur le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Jean-Luc DESBROSSES
- Madame la Présidente du Centre national de la propriété forestière Bourgogne-Franche-Comté, Emilie PHILIPPE
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des Communes Forestières de Saône et Loire, Jacques HUMBERT
- Monsieur le Président de Fransylva 71, le syndicat des propriétaires de forêts de Saône-et-Loire, Patrice de FROMONT, accompagné de son Administrateur, Michel PERROT
- Monsieur le Président de la Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Georges GUYONNET
- Monsieur Philippe GAUTHIER, administrateur et représentant de Monsieur Bernard PERRIN, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
- Madame la Directrice Régionale adjointe - Direction Régionale Bourgogne-Franche-Comté - de l'Office Français de la Biodiversité, Anne-Laure BORDERELLE, représentant Madame la Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité, Marie RENNE

- Monsieur le Chef de service départemental au sein de la Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Office Français de la Biodiversité, Emmanuel DURAND
- Monsieur le Directeur de l'agence Bourgogne Est de l'Office National des Forêts, Sylvain DUCROUX
- Monsieur le Chef du pôle Sécurité, citoyenneté et réglementation de Chalon sur Saône, Samuel RENAUD, qui sera avec sa collaboratrice à votre disposition pour la création des comptes SIA et répondre à toutes vos éventuelles questions.

Je suis aussi heureuse d'accueillir :

☆ Les Présidents d'associations de chasse spécialisée ou leurs représentants qui sont présents pour promouvoir leurs associations.

Sont présents aujourd'hui : l'Association départementale des jeunes chasseurs de Saône-et-Loire, l'Association des Piégeurs Agréés de Saône et Loire, l'Association Départementale des Equipages de Vénerie sous Terre, l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge 71, l'Association Départementale pour la Chasse et la Gestion du Petit Gibier de Saône et Loire, l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, L'Association Départementale des Bécassiers de Saône et Loire, L'Association des chasseurs de Grand Gibier de Saône-et-Loire, l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de Saône et Loire. et

☆ Nos partenaires fonctionnels :

- ✓ Monsieur Thierry ANDRE, Expert-Comptable du cabinet André et Associés,
- ✓ Monsieur Philippe BONNIN et Pascal RIZET, Commissaires aux Comptes du Cabinet Corgeco
- ✓ Maître DUQUENOY, du cabinet d'avocat ADIDA ET ASSOCIES

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration et le personnel de la Fédération, bénévoles et anciens administrateurs et salariés de la Fédération.

De plus, quelques exposants du monde cynégétique ont répondu favorablement à notre sollicitation. Je tiens à les remercier. Il s'agit de :

L'armurerie Callod de Courlaoux

L'armurerie James d'Autun

La Faisanderie des Châtaigniers de Collonge en Charollais,

La Société Planète Emballage de GUEUGNON

La Forge du Grizzly de SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE

Le Cinétir de Bourgogne

Le stand de la Fédération se trouve aussi près d'eux et est à votre disposition. Vous pourrez y acheter du matériel et obtenir des renseignements si besoin.

Je remercie également les sonneurs de l'Association « Les Échos du Chalonnais », pour l'animation de notre journée ainsi que le paysagiste Gilles MARTIN de Saint-Léger-lès-Paray pour la mise à disposition gracieuse de la décoration florale de notre AG.

L'année 2024 a marqué les 100 ans de notre institution fédérale.

Le Conseil d'Administration a souhaité célébrer cet évènement à travers différentes manifestations organisées au fil des mois. Les images parlent parfois mieux que les mots, aussi nous reviendrons en image sur les moments forts des 100 ans et de cette année écoulée.

Nous renouvelons cette année encore la mise en place d'un village chasse qui réunira, d'une part des associations spécialisées, et d'autre part la multitude d'exposants divers et variés, que je vous ai énumérés il y a quelques minutes.

Nous remettrons les médailles de la Fédération, ainsi que les récompenses aux candidats au permis de chasser 2024 ayant obtenu la note suprême à leur examen.

Je vous rappelle qu'un temps sera consacré aux échanges dès l'annonce de la clôture de l'Assemblée Générale. Si vous avez des questions, merci de vous rapprocher de votre interlocutrice Fédération – Vanessa -, qui les portera à notre connaissance.

Enfin, comme à notre habitude, un apéritif déjeunatoire vous sera offert à l'issue de notre rencontre. »

Une minute de silence a été observée en hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quittés.

## CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Cette question est réglée par le règlement intérieur en vigueur, qui précise à l'article 6 que le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration.

## MODALITES DE VOTE

Les statuts de la Fédération ne prévoient le recours au vote à bulletins secrets que pour l'élection des Administrateurs.

Dès lors, les autres votes se font à mains levées. Aucun pouvoir n'est accepté.

Pour qu'aucune contestation ne soit possible sur la qualité des votants, le Conseil d'Administration a décidé de contrôler et d'identifier les personnes ayant capacité à voter.

Ainsi, celui qui a pu présenter une pièce d'identité s'est vu remettre un « carton » qu'il devra exhiber pour exprimer son vote.

Le responsable de territoire identifié pour la saison 2024/2025 s'est vu remettre un carton de vote.

Un chasseur qui est également responsable de territoire peut donc avoir 2 cartons, l'un au titre de sa qualité de chasseur adhérent, l'autre au titre de sa qualité de responsable de territoire adhérent. Il devra lever les 2 mains avec chacune un carton pour exprimer son vote.

Il sera procédé aux votes des résolutions à main levée après la partie statutaire.

Cette méthode permettra de suivre clairement les sujets soumis à approbation au cours de cette Assemblée.

## Rapport moral

---

Après une année 2024 de célébrations de toutes sortes mettant en lumière le centenaire de notre Fédération, une connexion avec le passé était essentielle pour apprécier les changements fondamentaux de la Chasse du 21ème siècle.

On peut noter avec fierté qu'en 100 ans, les chasseurs ont su opérer UNE RÉVOLUTION PACIFIQUE ET VIVANTE de leur activité.

Bien sûr, de nombreux défis restent encore à relever ! le plus urgent et l'un des plus politique sans doute, concerne aujourd'hui l'indemnisation des dégâts de sangliers occasionnés aux cultures agricoles : + de 100 millions d'euros en 22/23 ont été payés, aux agriculteurs, par les chasseurs français malgré une aide de l'Etat.

Nous sommes au bout du bout d'un système d'indemnisation datant de près de 60 ans.

Avec un nombre de chasseurs qui baisse chaque année, des territoires de chasse qui se réduisent comme peau de chagrin et des sangliers toujours plus nombreux - 863.000 prélevements en 23/24 - en France, 8337 dans notre département - de nombreuses Fédérations sont aujourd'hui au bord de la banqueroute.

En Saône et Loire, département très rural avec une chasse populaire, c'est ...640.000€ que devront payer nos adhérentes et nos adhérents pour la saison cynégétique 23/24 !

Mesdames et Messieurs, LES POCHE DES CHASSEURS SONT DÉSORMAIS VIDES OU PRESQUE VIDES !!

Je m'adresse à tous les élus ruraux pour être à nos côtés et aux côtés de l'Etat pour mettre en place une réforme globale et durable avant une catastrophe financière dont les répercussions iront bien au-delà de la Chasse Française.

En 2025, notre quotidien est malheureusement aussi rythmé par une série d'absurdités, d'attaques en tout genre, et de tribunaux administratifs dont certains jugements nous laissent perplexes !

Exemple avec l'actualité du battage médiatique du procès de cette ourse (que je ne nommerai pas parce que lui donner un nom est en réalité humaniser cet animal), ourse abattue par un chasseur, blessé, en état de légitime défense dans une réserve naturelle sans aucune signalétique et donc sans fondement juridique !

UN OURS EST MORT mais un HOMME EST VIVANT !! Et en toute honnêteté, je préfère cela que l'inverse !

Soulignons le climat d'hostilité extrême dans lequel se déroule ce style de procès où l'ÉMOTION ET LA PASSION prennent souvent le pas sur la RAISON ET LE DROIT !

Attention, Mesdames et Messieurs les agents de l'Etat, de ne pas transformer d'honnêtes citoyens en délinquants !

La même passion pollue les débats concernant le Loup en France ! On peut quand même se poser aujourd’hui légitimement la question des intentions de l’Etat en matière de gestion de ce grand prédateur ! Si on pouvait éventuellement comprendre, qu’on veuille réintroduire une espèce qui avait complètement disparue, ce n’est plus le cas depuis quelques années déjà ! Nous avons atteint désormais un seuil de population extrême qui met clairement en danger, d’une part notre élevage français, et d’autre part certaines populations d’ongulés sauvages tel que le mouflon ou prochainement le chevreuil !

Comment peut-on nous accuser de maltraitance animale quand on laisse des animaux se faire dévorer vivants par ce grand prédateur dans des conditions de souffrance au-delà de l’imaginable !

On connaît les dérives sectaires des anti-chasse, antispécistes, wokistes qui sont persuadés que le loup apporte une réponse unique à la régulation des espèces en transformant nos agriculteurs en fonctionnaires et nos chasseurs et pêcheurs en hors la loi.

Mais quels sont les objectifs à long terme de l’Etat Français en matière de gestion du Loup ? Il nous faudra bien, un jour ou l’autre, avoir une réponse claire sur ce sujet !!

Chers Présidentes et Présidents de Société de chasse, chers adhérentes et adhérents, il nous reste un travail intense à réaliser dans de nombreux domaines, notamment en matière d’Education à l’Environnement dans les écoles de la République. Pourquoi ne construirions-nous pas, dans notre département, un programme commun d’éducation pour les très jeunes enfants, avec les pêcheurs, les forestiers, les agriculteurs, tous ces acteurs d’une grande compétence en matière de ruralité ??

Sur le sujet de la biodiversité cynégétique, nous ne pouvons que nous réjouir de la nouvelle stratégie 2025/2030 de la Fédération Nationale des Chasseurs concernant la conservation de notre petite faune de plaine : lièvres, faisans, perdrix, lapins de garenne que nous allons adapter à notre département, qui a la chance, dans ce domaine, d’avoir un biotope des plus accueillant.

Mes très chers amis,

À l’opposé de ces idéologies de replis,

de rejet de l’autre, faites d’interdictions en tout genre ,

La Chasse au contraire nous enseigne le Partage, le Respect, et l’humilité !

Elle nous offre une vraie connexion avec la nature et tisse un puissant lien social dans le monde rural.

Une société, aussi moderne qu’elle se prétende, aura toujours besoin de la Chasse !

Vive la ruralité, vive la chasse ! »

## ↳ Rapport d'activités :

---

Le rapport d'activités est lu par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mickaël LETHENET :

« Ce rapport d'activités se veut succinct au regard des activités importantes de votre Fédération. Nous aborderons néanmoins les faits marquants de cette année 2024.

### Pôle Administratif et Formation

#### **1. Les adhérents**

---

Pour la saison 2024/2025, 10 651 chasseurs, dont 220 nouveaux chasseurs, ont validé leur permis de chasser (soit -1,5 % par rapport à la saison dernière). 6 156 ont pris une validation nationale, 4 080 une validation départementale grand gibier et enfin 464 ont opté pour une validation départementale petit gibier.

Nous comptabilisons 5688 e- validations. Je vous rappelle que cette solution de validation en ligne vous permet rapidement de demander et directement imprimer chez vous votre validation. Je vous invite, non seulement pour la saison prochaine à utiliser cette e-validation, mais également à utiliser l'application CHASSADAPT, qui vous permet de saisir vos prélèvements de Bécasse ainsi que les prélèvements de toutes les autres espèces.

Les adhérents territoriaux étaient au nombre de 1 424 pour cette saison.

12 associations de chasse spécialisée ont souscrit l'adhésion fédérale.

*Slide Chassadapt*

#### **2. Dégâts de grand gibier**

---

Pour la saison 2023/2024, l'indemnisation de dégâts de grands gibiers s'élève au 17 février 2025 à 639 899 € pour 594 dossiers indemnisés sur 732 ouverts. Nous n'hésitons pas à vous alerter tout au long de l'année sur les dégâts constatés, par l'envoi de courriers d'incitation à la chasse adressés aux responsables de territoire, par l'information systématique donnée en réunion CLGG et même par l'envoi d'une copie des déclarations de dégâts aux responsables CLGG de vos Unités de Gestion.

Vous l'aurez compris, le rôle de notre Fédération est de vous informer sur la nécessité de prélever plus d'animaux au vu des dégâts constatés.

*Slide graphique montant dégâts indemnisés depuis ces dernières années*

#### **3. Formations**

---

Parmi les formations habituelles du programme, 2 nouvelles sont proposées :

- l'atelier culinaire venaison a pour objectif de proposer à vous chasseurs la découverte de la cuisine à base de gibier. Cette formation est réalisée par le chef du restaurant DUMAINE à Mâcon.

- la bécasse des bois permet de mieux connaître cet oiseau emblématique, en apportant les bases biologiques, les outils de gestion et de suivi de cette espèce.

Par ailleurs et concernant le permis de chasser, nous avons réalisé 6 jours de formation théorique, 25 jours de formation pratique et 32 jours d'examens. 299 personnes se sont inscrites pour 235 reçues en 2024, soit une augmentation de 16 % des inscriptions par rapport à 2023.

#### *Slide synthèse formations et réussite permis de chasser*

La formation chasse accompagnée s'est déroulée sur 6 sessions d'une demi-journée pour 38 candidats et 53 parrains.

En 2024, 866 chasseurs ont suivi la formation Sécurité décennale, 801 en présentiel et 65 à distance. A ce jour, nous comptabilisons un total de 3 397 chasseurs formés (dont déjà 83 sur 2025).

Je vous informe que dans notre futur Schéma, nous avons inscrit une formation supplémentaire sécurité à la chasse pour les responsables de battues ou délégataires. Cette culture de la sécurité que nous avons assurée doit être constamment améliorée. Il est indispensable que les préconisations et réglementations soient respectées par tous les chasseurs.

## Pôle Technique Territorial

### **1. Le grand gibier**

#### Plan de gestion sanglier et dégâts

Lors de la saison 2024/2025, 10 983 dispositifs de marquage sanglier ont été attribués dont 2 489 en attributions correctives. Les prélèvements à la mi-mars étaient de 7 629 sangliers. Vos efforts de prélèvements nous permettent de contenir au maximum cette population de sangliers.

31 dispositifs de marquage sanglier ont été remplacés gratuitement du fait de carcasses impropre à la consommation, 28 suite à une recherche au sang et 258 suite à des sangliers prélevés entre le 1er juin et l'ouverture générale.

La modification de l'arrêté ministériel de 1986 a introduit des modifications réglementaires notamment concernant l'agrainage et la période de chasse du sanglier. Les responsables de territoire ont l'obligation de déclarer les opérations dissuasives d'agrainage. La chasse du sanglier peut désormais se pratiquer en avril et mai uniquement à l'approche et à l'affût sur les

secteurs sensibles à proximité des semis, sur autorisation préfectorale et validation de la Fédération.

Vous l'aurez compris l'objectif est de maîtriser et de diminuer dans certains secteur les populations de sanglier.

*Slide graphique attributions prélèvements depuis ces dernières années*

#### Plan de chasse cervidés

10 672 dispositifs de marquage chevreuil ont été attribués pour un prélèvement de 9 019 animaux.

2 dispositifs de marquage ont été remplacés suite à une recherche au sang.

Nous vous avons transmis à nouveau un courrier en début de saison afin d'inciter au prélèvement de la totalité de vos attributions mais également afin de réaliser, avant le 15 janvier, au moins 60 % de votre plan de chasse. Cette incitation avait pour but de limiter les dégâts d'abrutissement durant la période hivernale sur les plantations et les régénérations. Néanmoins, nous sommes conscients que sur certains secteurs la vigilance sur les populations de chevreuils est de mise au vu des cas de mortalités anormales constatés.

25 dispositifs de marquage grands cervidés ont également été attribués à 18 territoires de chasse pour 9 prélèvements.

*Slide graphique attributions prélèvements depuis ces dernières années*

#### Comptage chevreuil

Pour rappel : IKV chevreuil (Indice kilométrique d'Abondance) (22 circuits, 22 massifs, environ 80 bénévoles).

22 comptages ont été organisés en 2024. Pour chaque comptage, 4 sorties sont nécessaires, 2 à l'aube et 2 au crépuscule. L'objectif de ces suivis est de recueillir un indice d'abondance (une évolution temporelle des observations indicateur de l'état de la population).

#### Collecte des déchets de chasse

En 2024, 79 points de collecte ont été mis en place sur le département afin de ramasser et traiter vos déchets de chasse. Nous tenons à remercier les référents chasseurs désignés pour chaque point de collecte.

Toutefois, certains points devront améliorer de manière significative les collectes, faute de quoi nous serons dans l'obligations de les supprimer.

Nous comptons sur votre respecte de l'environnement pour optimiser ce geste écologique.

## **2. Le petit gibier**

---

### *Slide petit gibier*

#### Plan de gestion lièvre

Différentes méthodes de suivi sont mises en place sur le département.

L'Indice d'abondance lièvre et renard (53 circuits, 158 communes, 296 bénévoles) ;

Les EPP (Échantillonnage par Point avec Projecteurs) (2 circuits, 8 communes, 10 bénévoles) ;

L'analyse du succès de la reproduction du lièvre ;

La collecte des yeux de lièvre prélevés à la chasse pour analyse des cristallins a pour objectif de déterminer la qualité de la reproduction grâce à la proportion de jeunes identifiés dans le tableau de chasse. Lors de la saison 2023/2024, 300 cristallins ont été analysés dans le département.

Enfin, la Fédération a acquis 3 barres d'effarouchement et en partenariat avec la Coopérative Bourgogne du Sud et la minoterie Gay, avec pour objectif de développer l'utilisation de ces outils et ainsi limiter les mortalités lors des travaux de fauches.

#### Le blaireau européen

Notre Fédération est toujours présente aux côtés de l'Association Départementale des Équipages de Vénerie sous terre pour récupérer l'ouverture de la période complémentaire au 15 mai. Les suivis des terriers de blaireaux européens sont mis en place depuis 3 ans avec la participation des équipages de vénerie et celle d'un stagiaire en BTS en 2024. Leur objectif est de recenser les terriers de blaireaux et ainsi suivre l'évolution de la présence de l'animal dans le département, en mesurer sa densité. En effet, nous notons de plus en plus de dommages créés par cette espèce, qui sont la conséquence directe de la perte d'un mois de chasse, la majorité des prélèvements étant réalisés pendant cette période.

Je terminerai cette partie « Petit gibier » en vous informant que la Fédération Nationale a l'intention de mettre en place un plan d'action petit gibier, je cite : « Les deux objectifs identifiés seront, d'une part, créer un réseau centralisé pour la petite faune de plaine, pour renforcer les initiatives de défense de la chasse, de conservation et de gestion des espèces ; d'autre part, mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain et une mobilisation collective à travers des initiatives structurantes. »

### **3. Gibier migrateur et gibier d'eau**

---

#### Bécasse des bois et suivi anatidés

Le suivi des effectifs hivernants de la bécasse des bois se réalise par les opérations de baguage (16 sorties, 13 communes, 11 bénévoles, 28 oiseaux capturés). Il consiste en une capture, un marquage, une classification des oiseaux grâce à la lecture du plumage (jeune précoce, jeune tardif, adulte). Ces opérations se déroulent en sortie nocturne sur les zones de gagnage de la bécasse avec un projecteur et la capture des oiseaux se réalise grâce à une perche équipée de filet. Les sorties peuvent s'effectuer du 1er novembre au 28 février. Seuls les personnels ayant suivi une formation et obtenu la capacité de bagueurs peuvent effectuer ces suivis.

Le suivi Croûle est organisé dans le cadre du Réseau national OFB/FNC/FDC. Il vise à recenser les mâles chanteurs en période de reproduction qui paradent dans les clairières au coucher du soleil. Il est organisé entre le 15 mai et le 15 juin pour les sites d'altitude inférieure à 500 mètres et tout le mois de juin pour les sites d'altitude supérieure à 50 mètres.

Depuis 2011, entre le 15 avril et le 30 juillet, 51 étangs de Bresse sont prospectés pour le suivi de la reproduction des oiseaux d'eau. Ce suivi est mis en place dans le cadre d'un projet avec ISNEA. Les étangs sont répartis sur 30 communes. Cette mission est réalisée avec la participation d'un volontaire en Service civique.

L'engagement volontaire au service de l'intérêt général étant une notion chère à notre Fédération, nous continuons d'accueillir des services civiques, avec comme objectif de servir la collectivité autour d'un projet d'intérêt général porté par notre établissement. A ce titre, nous accueillerons et formerons dès la semaine prochaine un jeune homme de SAUZET.

### **4. Les grands prédateurs**

---

Nos trois objectifs pour les espèces Loup et Lynx sont :

- mettre en place une veille sur les espèces
- se former à la connaissance des espèces
- informer les chasseurs et les piégeurs sur ces espèces protégées

Dans ce cadre, des pièges photographiques ont été installés sur le département afin de nous permettre de connaître plus précisément la répartition de ces espèces (notamment le lynx). Notre Fédération est consciente de l'impact de ces espèces sur la faune sauvage. C'est ce qui motive notre intérêt à suivre leur évolution afin de pouvoir anticiper.

Concernant le Loup, bon nombre de chasseurs bénévoles sont intervenus régulièrement auprès des agriculteurs afin d'apporter de l'aide à la protection des troupeaux et nous les remercions.

## 5. Surveillance sanitaire

---

Outre les travaux habituels de suivi sanitaire, la découverte en cours de saison d'une problématique sanitaire sur le Chevreuil, pouvant mettre en cause le changement climatique, a engendré la mise en place d'une veille sanitaire sur l'ensemble du département avec un acheminement au laboratoire « Agrivalys 71 » de Mâcon d'un nombre plus conséquent de chevreuils pour des analyses. Le Réseau SAGIR est pleinement mobilisé sur ce sujet et nous oriente sur les analyses complémentaires à réaliser sur carcasses.

Concernant la maladie d'Aujesky, deux cas dernièrement découverts en Côte-d'Or et un cas venant d'être confirmé en Saône-et-Loire par la DDPP, nous amènent à vous informer sur cette maladie virale qui, bien qu'inoffensive pour l'homme, affecte le porc domestique, le sanglier ainsi que les carnivores comme les chiens de chasse. Des études nationales sur le vaccin AUSKIPRA BK, destiné au porc, ont été menés sans grands résultats, afin de déterminer si ce dernier pouvait être efficace pour nos chiens. La Fédération Nationale des Chasseurs travaille avec un laboratoire afin d'obtenir un vaccin propre au chien. En attendant, nous vous recommandons d'éviter autant que possible le contact direct entre les chiens et les sangliers, de ne pas nourrir les chiens avec des morceaux de sanglier et enfin de nettoyer vos équipements et voitures.

### Pôle Habitat et Environnement

L'activité du Pôle Habitat et Environnement a été particulièrement soutenue en 2024 avec plusieurs nouveaux projets. Notre Fédération a tout d'abord été reconnue comme structure pouvant mettre en œuvre des financements du plan de relance de l'État dédié à la conservation et à la gestion du bocage. Il s'agit notamment du PACTE en faveur de la haie avec 2 volets :

Le premier qui permet de financer la plantation de haies. Ainsi, environ 20 000 arbres et arbustes devaient être plantés cet hiver dans les exploitations agricoles du département mais aussi chez des particuliers, avec notre Fédération maître d'œuvre. Si la pluie excessive de cet hiver a empêché certaines plantations, ce n'est que partie remise à l'automne prochain. On note une forte dynamique en faveur de la plantation par des agriculteurs ayant décidé d'utiliser les haies notamment pour lutter contre le changement climatique. Ce premier volet a également permis de labelliser 7 exploitations agricoles en gestion durable du bocage, ce qui leur permet d'accéder à des aides de la PAC les encourageant à conserver leur bocage. À noter qu'en 2024 notre Fédération était la seule structure à posséder les personnels formés pour accompagner ces exploitations dans leur démarche de labellisation.

Notre Fédération a également déposé un dossier de demande de financement en partenariat avec la Coopérative agricole Bourgogne du Sud portant sur le développement de la production de bois bocager déchiqueté destiné à alimenter des chaufferies communales. Cette candidature a été acceptée, toujours dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, et cela va permettre

d'organiser cette production tout en conservant le bocage. Désormais, notre Fédération et la coopérative alimentent 10 chaufferies locales et la production a doublé ces 2 dernières années. Cela est organisé en circuit court, avec des normes de respect de l'environnement et une labellisation en gestion durable pour toute la filière est en cours de reconnaissance. Les haies ont besoin d'être coupées pour être dynamisées et c'est vraiment faire du développement durable que d'utiliser ce bois pour chauffer nos écoles et nos mairies de proximité. En fait, c'est cela l'écologie qui agit !!! Et les chasseurs peuvent être fiers de participer au chauffage de près de 80 bâtiments communaux dans notre département.

Toujours sur le thème du bocage, mais pas que ! nous avons également signé en 2024 une convention avec le Département. Ainsi, ce dernier a souhaité nous apporter son soutien financier pour sensibiliser les agriculteurs, les élus locaux et les entreprises de travaux agricoles sur la gestion durable du bocage. Le Département nous accompagne également sur une étude de recherche appliquée menée avec l'Université de Bourgogne qui consiste à évaluer l'efficacité des réflecteurs posés le long des routes départementales pour limiter les collisions avec la grande faune. Une stagiaire en deuxième année de Master, Mademoiselle Agathe DARBON, travaille plus particulièrement sur ce sujet.

Et puis le Pôle Habitat et Environnement a continué à mettre en œuvre les implantations de cultures et d'intercultures favorables à la faune sauvage et au gibier comme ces dernières années. Et malgré un climat défavorable en 2024, plus de près de 2500 ha ont encore été implantés avec près de 100 exploitations agricoles du département. Je tiens à nouveau à remercier tous nos partenaires techniques et financiers dont vous avez vu les logos tout à l'heure à l'écran qui nous permettent de mettre en œuvre toutes ces actions concrètes.

Enfin, du côté des nouveautés, je vous signale que nous avons établi un partenariat avec la Coopérative forestière Bourgogne Limousin. Un des premiers travaux que nous souhaitons réaliser ensemble concerne la restauration ou la création de mares forestières. D'ici la fin de l'année, ce projet sera prêt et financé. Donc, avec les étés caniculaires que nous avons vécus ces dernières années, si vous êtes intéressés pour restaurer ou créer des mares en faveur de la faune sauvage, n'hésitez pas à nous contacter.

Je termine en précisant que le Pôle Habitat et Environnement est désormais composé de 5 personnels avec l'arrivée de Gaël RIPOCHE en tant que technicien en janvier dernier, en contrat à durée déterminée de 18 mois. Gaël travaille plus particulièrement à la réalisation d'une partie des actions menées en concertation avec le Département. Nous lui souhaitons bien entendu la bienvenue au sein de notre Fédération.

## 1. Communication

### *Illustrations*

Je ne reviendrai pas sur les 100 ans de la fédération en 2024, le film précédemment visionné a suffisamment repris nos actions à ce sujet.

La revue « La chasse en Saône-et-Loire en 2023 » a été diffusée en août 2024 aux adhérents, accompagnée de l'affiche sur les périodes et conditions de chasse 2024/2025. Je vous informe que pour cette année, nous mettrons à votre disposition cette affiche par voie dématérialisée, vous la trouverez en téléchargement libre sur notre site internet ou votre espace adhérent.

Nous avons également réalisé avec les éditions Versicolor notre Journal Nos Chasses de février 2025. La réédition des 3 comptages nocturnes ouverts au grand public en février – mars 2025 fut un succès avec 99 participants.

L'opération « J'aime la nature propre », mise en place le 1er mars 2025 et organisée sur 27 sites selon différentes dates, a bénéficié du soutien de la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec qui nous avons mis en place un partenariat fort.

Enfin, vous l'aurez noté, notre Fédération est de plus en plus active sur les réseaux sociaux, Facebook, Instagram. L'objectif est d'informer le grand public de nos actions mais également et surtout d'intégrer la chasse à travers la société de nos jours.

Le Schéma Départemental de Gestion cynégétique 2019/2025 arrivant à son terme, le pôle gestion des données et de l'information a travaillé sur la rédaction du futur SDGC 2025/2031 dont une présentation vous sera faite ce matin.

Avant de conclure, nous souhaitons vous diffuser le spot TV de la Fédération Nationale des Chasseurs qui, avec humour, montre que les chasseurs agissent concrètement en faveur de la nature. Ce spot était diffusé du 2 au 23 mars 2025. Plus de 1100 diffusions ont été réalisées sur tous les grands groupes de chaines de télévision.

### *Spot TV FNC*

En conclusion, la défense de la chasse et des chasseurs, le développement d'actions sur les espèces et sur les habitats, une communication forte sont des missions chères à votre Fédération. Soyez assurés que l'ensemble des administrateurs et salariés restent mobilisés pour vous.

Je vous remercie. »

## 4 PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024 a été mis à disposition sur notre site internet le 17 juillet 2024.

Le procès-verbal a été soumis à approbation dans les résolutions ci-après.

## 4 LES COMPTES AU 30 JUIN 2024

La Présidente donne la parole à Monsieur Thierry ANDRE, Expert-Comptable, pour présenter les comptes de la Fédération pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, au moyen d'un diaporama qui permet la comparaison avec l'exercice précédent (voir annexe).

Les comptes ont été soumis à approbation dans les résolutions ci-après.

## 4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Philippe BONNIN certifie qu'à l'issue des vérifications et analyses opérées, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Concernant les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ne lui a été communiquée (voir annexe).

## 4 PRESENTATION DES COTISATIONS, DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET PARTICIPATION TERRITORIALE

Le Trésorier adjoint, Alain-Philippe BRULIARD, présente le prix des différentes cotisations et dispositifs de marquage pour la saison 2025/2026. Il présente aussi la participation territoriale retenue par le Conseil d'Administration pour la saison 2025, au titre des indemnisations de dégâts de la saison 2023/2024 (voir annexe).

## 4 LE BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

Au moyen d'un diaporama (voir annexe), Monsieur Thierry ANDRE, Expert-Comptable, présente le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 tel qu'il a été préparé par la Commission Financière de la Fédération et adopté par le Conseil d'Administration du 4 mars 2025 en sa présence. Le budget prévisionnel a été soumis à approbation dans les résolutions ci-après.

## 4 APPROBATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UN CENTRE DE FORMATION AU PERMIS DE CHASSER ET PEDAGOGIQUE

Le Directeur, Vincent AUGAGNEUR, prend la parole.

**\*\*En préambule\*\***

« Le centre de formation pour le permis de chasser est situé à proximité du Parc des Combes au Creusot. Il sert de centre de formation pour le permis de chasser, incluant la formation pratique et l'examen délivré par l'OFB. Ce site est également utilisé pour les formations de chasse accompagnée. Je vous rappelle que nous accueillons entre 300 et 400 candidats annuels tout compris). Ce site est sous bail depuis 2005 avec M. Alain LABILLE (décédé) et avec un nouveau propriétaire depuis deux ans. La Fédération avait établi une convention avec le Club de Ball Trap du Creusot concernant l'utilisation et l'entretien de ce site.

Une autre convention a été signée avec l'armurerie James pour l'utilisation du sanglier courant ainsi que du parcours de chasse, bien que l'armurerie semble utiliser ce site très peu, voire plus du tout. La location a toujours été de 3000€ par an.

**\*\*Pourquoi acquérir un nouveau centre ? \*\***

Plusieurs raisons ont conduit le Conseil d'Administration à rechercher un nouveau site. Ce choix de quitter l'actuel site remonte à plusieurs années et a été réaffirmé en 2022.

Tout d'abord, le bâtiment (principal problème) dont nous ne sommes pas propriétaires ne répond pas aux nouvelles normes d'accueil du public. Entre les fuites d'eau du toit, le chauffage défectueux et l'assainissement qui entraîne parfois des sanitaires hors service, nous ne pouvons pas accueillir un public varié, qu'il soit scolaire ou autre. Il est inenvisageable de stocker du matériel tel que des miradors ou autres équipements.

Le circuit du permis de chasser ne répond plus aux attentes communes entre la FDC et l'OFB, qui souhaitent tous deux un circuit court et sécurisé pour le passage optimisé des candidats au permis de chasser.

De plus, ce terrain est également occupé par le Club de Ball Trap, notamment les samedis en période de chasse. La FNC a mis en place, en partenariat avec l'OFB, des examens le samedi. Actuellement, nous ne pourrions pas répondre à cette probable avancée.

Enfin, l'annuité de location a doublé depuis le changement de propriétaire, atteignant 6 000€ par an pour un site qui ne répond plus à nos exigences.

**\*\*Le projet soumis\*\***

Les statuts prévoient de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale tout projet d'acquisition. C'est pourquoi à ce stade et bien que nous n'ayons pas tous les éléments nous allons soumettre ce projet à votre approbation.

Un groupe d'administrateurs (Alain-Philippe BRULIARD, Gérard GUYOT et Eric PERNIN) a visité plusieurs sites de permis de chasser dans d'autres départements avec le technicien référent, Edouard BUISSON. Ces visites avaient pour but de lister les avantages et inconvénients de chaque site. Par la suite, la recherche d'un terrain pouvant accueillir notre projet, bien évidemment équipé ou pouvant être équipé des divers réseaux, a débuté en 2023. Plusieurs sites ont été étudiés. Dernièrement, le Conseil d'Administration a retenu un site sur la commune de Montceau-les-Mines, proche de la RN70 au hameau le MAGNY. Ce site de 11

hectares, dont 10 boisés et plats, est équipé de tous les réseaux et proche d'un accès routier (échangeur à moins d'un km).

### 1. Le tènement

Ce dernier appartient à 2 propriétaires

- La Mairie de Montceau-les-Mines pour 1,33 hectares. Cette parcelle, classée en zone N au PLUI, ne peut recevoir qu'une construction nécessaire aux services publics ou d'intérêts collectifs. Dans ce cadre, la Fédération peut prétendre à la construction contrairement aux particuliers.
- La CUCM pour 10,386 hectares. Toutes les parcelles sont également classées en zone N, sauf une parcelle classée AU, excentrée, signifiant qu'elle pourrait être constructible pour tous (possibilité de revente).

### 2. Le projet d'aménagement

Le projet comprend la construction d'un bâtiment pouvant accueillir du public, un circuit de formation et d'examen pour le permis de chasser et la chasse accompagnée, ainsi qu'un sentier pédagogique. Une clôture sera prévue au moins sur la partie du site du permis de chasser permettant de sécuriser les installations.

Le Cabinet COULON DYNAMIQUE de Montceau-les-Mines a été contacté et sera mandaté après votre vote si vous approuvez ce projet.

Il est important de préciser que le projet est conditionné à l'obtention du permis de construire et aux résultats des analyses de sols.

### 3. Le chiffrage

À ce stade du projet, nous ne pourrons que vous présenter le chiffrage de l'acquisition du tènement. La construction et l'aménagement ne sont pas encore chiffrés. C'est pourquoi nous vous demanderons un vote de principe pour l'aménagement et la construction.

Pour l'acquisition du tènement global, un redécoupage de certaines parcelles de la ville de Montceau-les-Mines représentant 1ha33 et de la CUCM pour 10.386ha devra être réalisé avec un nouveau bornage (voir cartographie).

Le chiffrage total de cette acquisition représente 68 500€ HT + 13 000.

---

### **\*\*En conclusion\*\***

Vous l'aurez compris, ce site devient une priorité pour la bonne exécution de nos missions. Il nous permettra également de nous développer sur de nouvelles missions (Education à l'environnement) et sera un point d'ancrage au centre du département, avec la possibilité de réunir nos adhérents (simple réunion) et de stocker du matériel en toute tranquillité. Bien entendu, nous vous informerons régulièrement à chaque Assemblée Générale de l'état d'avancement du projet.

Je vous remercie. »

#### ► INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES et PRESIDENTE DE L'ASSOSIATION DES MAIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE, Marie-Claude JARROT

« Quelques mots en tant que Présidente des Maires de Saône-et-Loire car les Maires et les chasseurs ont une histoire commune, celle du patrimoine immatériel de la chasse et du monde rural ».

« Beaucoup de Maires sont chasseurs, beaucoup d'élus sont chasseurs, avec les Maires, ça se passe très bien, les chasseurs et les Maires s'entendent très bien. On s'entend très bien parce que nous sommes des défenseurs du patrimoine rural ensemble, mais aussi parce que nous, les Maires, avons tout à fait intérêt à bien nous entendre avec vous, parce que vous nous apportez un véritable service, et je veux, au nom des Maires de Saône-et-Loire, vous remercier.

Vous nous apportez un service écologique. Vous nous apportez véritablement un service écologique. On parle beaucoup d'écologie, enfin, beaucoup de choses sont dites, mais, en attendant, le service est là. »

Il est là dans le domaine de la régulation.

« Je peux vous dire que vous nous accompagnez bien en termes de régulation pour la faune et la flore. Deuxième service que vous nous offrez, et, quelquefois, même, on vous rémunère, et c'est bien normal, celui de la prévention des dégâts.

(...) sur la ville de Montceau-Les-Mines, les lapins mangent les tapis pour le saut à la perche, c'est ça la réalité. Vous le savez. Cela coûte beaucoup d'argent. (...) les chasseurs nous accompagnent sur le sujet. Et puis, les sangliers, qui dévastent le golfe. »

« Donc, merci, merci pour le travail que vous faites. »

« Nous avons aussi avec vous un enjeu économique, parce que nous vous demandons des prestations, celles dont je viens de vous parler, mais beaucoup d'autres.

Et puis, les chasseurs, pour la zone que je connais la mieux, celle du bassin minier, bien sûr, participent avec les écoles, et soyez-en remerciés, à l'éducation aussi à l'environnement.

Ça me paraît important de réaffirmer le rôle des élus avec les chasseurs sur un territoire rural qu'est la Saône-et-Loire. Nous avons une belle ruralité, le Président du département parlera beaucoup mieux que moi, et donc, je voulais vraiment vous dire merci. »

« Je vais dire quelques mots sur ce centre de formation du permis de chasser. (...) C'est un lieu idéal parce qu'il est au centre de la Saône-et-Loire. (...) Avec les chasseurs, vous allez nous entretenir ce terrain boisé, c'est « gagnant-gagnant » (...) Il y a tout un symbole, qui résume bien notre beau pays, le terrain est à côté d'une zone occupée par les jardins du cœur, et de l'autre côté notre salle des fêtes (...) On a véritablement une cohésion de tous les services publics (...) et je me réjouis en tant que Maire d'accueillir ce beau projet. »

#### ► INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, André ACCARY

« Ça devient une habitude, les assemblées générales, puisque la semaine dernière, nous étions pour la Fédération de pêche de Saône et Loire, déjà présents, et puis aujourd'hui donc pour les chasseurs. En tout cas, c'est toujours un plaisir d'être ici, une vieille tradition entre le département et la Fédération de chasse de Saône et Loire. Nous avons une coopération, je trouve, de bon sens.

Et nous avons re-signé d'ailleurs un nouveau cadre en 2024, détaillé tout à l'heure sur trois points : la sécurité routière, le bocage agricole et la régénération naturelle assistée.

Il y a bien sûr un accompagnement financier, ce qui est normal de la part du département, et je suis tout à fait ouvert à éventuellement d'autres partenariats avec la Fédération de chasse et un

accompagnement de département, parce que je trouve que c'est extrêmement important, au même titre qu'avec les pêcheurs, avec qui nous avons aussi un partenariat tout à fait intéressant.

Je dis souvent : vous êtes un peu nos yeux sur l'ensemble de ce grand territoire, puisque le département de Saône-et-Loire est le sixième plus grand en superficie territoire de France, avec des parties naturelles extrêmement importantes, je ne citerai que la partie boisée, qui est de 215 000 hectares de forêt.

Pourquoi je vous parle de la forêt, puisque, on le voit bien sur notre territoire, elle a changé. Elle a changé, justement dû au changement climatique, notamment aux différentes années de sécheresse que nous avons pu subir.

Et d'ailleurs, je l'ai réévoqué dans le beauvau de la sécurité civile qui eut lieu en Saône-et-Loire, à Mâcon dernièrement, l'intérêt d'une coopération avec les chasseurs, notamment en matière de prévention des risques d'incendie, puisque vous connaissez parfaitement le territoire et il est important que, finalement, nous nous réunissions pour que l'on ait une action commune, à titre de prévention, pour protéger nos forêts qui sont devenues à risque. Risque qui n'existe pas il y a quelques années, mais aujourd'hui, la forêt de Saône et Loire, comme d'ailleurs le département au Grand Est, sont maintenant beaucoup plus vulnérables et on est sur un risque d'incendie plus important qu'il y a quelques années, et c'est pour ça d'ailleurs que nous avons formé nos pompiers aux feux de forêt.

Il y a ne serait-ce que quatre ans, aucun pompier formé aux feux de forêts. Aujourd'hui, on en a presque 1 000 (...).

Donc, il est important, comme avec les agriculteurs, d'effectuer en effet, un bon travail ensemble, et un travail de prévention, pour justement lutter contre ces risques.

En tout cas, je suis très ouvert, en effet, et conscient de votre importance, votre rôle majeur pour notre territoire de Saône et Loire. C'est pour ça que je souhaite que nous soyons très présents, main dans la main, entre le département et les chasseurs, et donc, je ne peux qu'encourager ce travail commun.

En plus, dans mon exécutif, j'ai ici le Maire de Charolles, qui est aussi chasseur, donc vous voyez, nous sommes très motivés pour vous accompagner et avons bien conscience de l'importance.

Je sais que nous allons faire, d'ailleurs, je crois, cette semaine, un point d'étape sur notre collaboration et c'est important pour voir l'efficacité, ce qu'il faut encore améliorer en termes de travail commun.

J'espère que vous allez surmonter toutes les difficultés qui s'annoncent puisque, on le voit bien, l'état d'esprit a beaucoup changé et vous êtes victimes vous aussi, comme beaucoup d'autres, c'est-à-dire tous ceux qui s'intéressent et tous ceux qui sont les véritables acteurs de la protection de la nature, d'attaques et de propos tout à fait mal placés.

Et là aussi j'espère, peut-être, vous encourager à ce que nous communiquons ensemble pour valoriser finalement le travail que vous pouvez effectuer sur le territoire. Je suis tout à fait ouvert, en effet à ce que nous essayons d'avoir une communication positive entre les chasseurs et le département, pour montrer tout simplement l'intérêt de votre pratique sur ce territoire.

En tout cas, je veux dire bon courage, bonne continuation. Je vais regarder avec intérêt le montage de votre nouveau projet. (...).

Et puis toujours un soutien actif du département et j'ai envie de dire : vive la chasse en Saône et Loire ! »

## 4 LES RESOLUTIONS

### ✓ 1<sup>ère</sup> Résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024 à l'unanimité.

### ✓ 2<sup>ème</sup> Résolution : Les Comptes au 30 Juin 2024

Après avoir entendu le rapport de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

### ✓ 3<sup>ème</sup> Résolution : Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2023/2024

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2023/2024.

### ✓ 4<sup>ème</sup> Résolution : Affectation du résultat de l'exercice au compte report à nouveau du bilan

Après avoir entendu le rapport de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024, s'élevant à 175 958,32€ au compte report à nouveau du bilan.

### ✓ 5<sup>ème</sup> Résolution : Approbation du budget prévisionnel 2025/2026

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des différentes adhésions, cotisations et participation territoriale réalisée par le Trésorier adjoint et la présentation du budget prévisionnel 2025/2026 réalisée par l'Expert-Comptable approuve les différentes cotisations statutaires et donc le budget prévisionnel 2025/2026.

### ✓ 6<sup>ème</sup> Résolution : Acquisition d'un centre de formation permis de chasser et pédagogique

Conformément aux statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs, l'AG autorise toute opération d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaire à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au Conseil toute autorisation nécessaire à ces fins.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu et visionné la présentation du projet d'acquisition d'un nouveau centre de formation à l'examen du permis de chasser et pédagogique approuve à l'unanimité l'acquisition foncière et donne son accord de principe pour l'aménagement et la construction pour la poursuite du projet.

## **PROPOSITIONS OUVERTURES / FERMETURES ET CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE POUR LA SAISON 2025/2026**

La Présidente présente les propositions de dates d'ouverture, fermeture et conditions spécifiques de chasse pour la saison 2025/2026.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, le Conseil d'Administration a défini les dates et les conditions spécifiques de chasse pour la prochaine saison.

L'ouverture générale est proposée le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre soit le 21 septembre 2025.

La fermeture générale est proposée le vendredi 28 février 2026 au soir.

### **Pour le sanglier :**

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2025, le sanglier ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.

Du 1<sup>er</sup> août 2025 jusqu'au 31 mars 2026, le sanglier peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût.

Et enfin, du 1er avril au 31 mai 2026, la chasse à tir du sanglier à l'approche ou à l'affût est soumise à autorisation individuelle préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse uniquement pour la protection des semis et soumis à l'avis de la Fédération.

Je vous rappelle que le Conseil d'Administration a souhaité que tous les dispositifs de marquage sanglier utilisés entre le 1<sup>er</sup> Juin et le 20 Septembre et déclarés maximum deux jours après soient remplacés automatiquement gratuitement par la Fédération.

### **Pour le chevreuil et le daim :**

Du 1<sup>er</sup> juin au 20 septembre 2025, le chevreuil et le daim ne peuvent être chassés qu'à l'approche ou l'affût, sans chien.

Du 21 septembre 2025 au 28 février 2026, le chevreuil et le daim peuvent être chassés en battue, à l'approche ou à l'affût.

### **Pour le cerf :**

Du 1<sup>er</sup> septembre au 20 septembre 2025, le cerf ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.

Du 21 septembre 2025 au 28 février 2026, le cerf élaphe peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût.

Du 21 septembre 2025 au 28 février 2026, le cerf sika peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût, après avis de la DDT.

Je vous rappelle que tous les prélèvements doivent être déclarés auprès des services de l'Office Français de la Biodiversité ou de la permanence téléphonique de la police de la chasse.

Tout prélèvement réalisé devra obligatoirement être déclaré à la fédération des chasseurs dans un délai maximum de 48 heures, par voie électronique uniquement, via l'espace adhérent.

#### **Pour le chamois :**

Suite à une présence ponctuelle de cet animal sur certains territoires, nous proposons une ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 28 février 2026. Le chamois ne pourra être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien pour les bénéficiaires d'un plan de chasse individuel.

Tout prélèvement devra être signalé soit auprès de la permanence téléphonique de l'OFB soit auprès de la permanence téléphonique police de la chasse de la Fédération.

#### **Pour le lièvre :**

Nous proposons l'ouverture au 21 septembre et la fermeture au 7 décembre 2025 avec obligation de déclarer tous les prélèvements avant le 28 février 2026.

Pour les EPG en cadre général :

La chasse du lièvre d'Europe est permise tous les jours.

Pour les EPG en mesure complémentaire de niveau 1 :

Au sein de l'EPG 22 (Bresse Jurassienne), la chasse du lièvre d'Europe est autorisée uniquement le dimanche.

Pour les EPG en mesure complémentaire de niveau 4 :

Au sein des EPG 13 (Clunysois), 15 (Vallée du Doubs) et 20 (Centre Bresse), la chasse du lièvre d'Europe est réservée aux détenteurs de droits de chasse bénéficiant d'un plan de gestion attribuant un nombre maximal d'animaux à prélever. Tout lièvre prélevé devra être muni, avant son déplacement et son transport, d'un dispositif de marquage.

#### **Pour la perdrix grise, rouge et le faisan :**

Nous proposons l'ouverture le 21 septembre 2025 et la fermeture au 31 janvier 2026.

Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial, la période de la chasse de ces espèces, issues d'élevage, est fixée du 21 septembre 2025 au 28 février 2026 inclus.

En ce qui concerne les autres espèces, il n'y a pas de changement.

Pour la vénerie sous terre, nous proposons l'ouverture au 15 septembre 2025 et la fermeture au 15 janvier 2026 inclus. Pour rappel, il est rendu obligatoire la déclaration des prélèvements de vénerie sous terre du renard, du ragondin et du blaireau avant le 1<sup>er</sup> février 2026 à la Fédération. En effet, ces données sont essentielles pour la défense de ce mode de chasse légal.

De plus, en ce qui concerne le blaireau, nous avons proposé à nouveau une période complémentaire de vénerie sous terre à partir du 14 mai jusqu'au 20 Septembre 2025.

L'arrêté préfectoral pour une période complémentaire de vénerie sous terre paraîtra courant mai/juin, aussi je vous invite à bien vérifier cette date du 15 mai, cela pourrait être le 15 juin.

Je vous rappelle que pour cette période, tout prélèvement doit être IMPERATIVEMENT déclaré avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 en ligne auprès de la fédération des chasseurs. »

Pour terminer, la Présidente invite les chasseurs à consulter les arrêtés préfectoraux d'ouverture et fermeture de la chasse dès leurs parutions.

#### QUESTIONS ECRITES DES ADHERENTS

D'après l'article 11 des statuts de la Fédération, les adhérents ont la possibilité d'adresser des questions à l'Assemblée Générale. Elles doivent être adressées par au moins 50 adhérents et reçues au moins vingt jours avant l'Assemblée Générale, soit avant le 16 mars 2025.

Aucune question n'a été reçue.

#### PRESENTATION DU DOSSIER TECHNIQUE SDGC 2025-2031

« La partie statutaire étant terminée, nous allons à présent vous présenter un dossier technique concernant le prochain Schéma départemental de Gestion Cynégétique 2025/2031.

Ce dossier vous est présenté par la Responsable du Pôle de gestion des données et de l'information, Peggy GAULTIER. » (voir annexe).

#### ETUDE RANDEA SOCIO-ECO-ENVIRONNEMENTALE DE LA CHASSE

« Le second dossier que nous allons à présent vous présenter concerne l'étude RANDEA socio-éco-environnementale de la chasse.

Ce dossier vous est présenté par la Responsable du Pôle Communication, Kathleen VIRON ». (voir annexe).

#### ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

« Il est coutume dorénavant de mettre à l'honneur une association, à chaque Assemblée générale. Cette année le Conseil d'Administration a souhaité laisser un temps de parole à l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de Saône-et-Loire (ADCGE 71) .

J'appelle au pupitre, Monsieur Cyrille FAVIER, Président de l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de Saône et Loire, qui va prendre la parole pour vous présenter cette Association. » (Voir annexe).

## INTERVENTION DES PERSONNALITES

La Présidente a donné la parole aux personnalités.

- ✓ **Jacques HUMBERT**, Président de l'Association Départementale des Communes Forestières de Saône et Loire

« L'association départementale des communes forestières. C'est quoi ? c'est une assemblée, une association de communes avec deux actions principales : la formation des élus à la gestion forestière et la défense des intérêts des communes aux plans local et national.

Nos forêts relèvent du régime forestier. Avec un régime unique, l'ONF.

La forêt communale est un bien privé de la commune. Le maire et son conseil municipal sont décisionnaires et responsables d'une bonne gestion, comme on dit, selon l'expression consacrée en bon père de famille.

Dans la grande majorité des cas, en Saône et Loire, le patrimoine forestier communal est confié à des associations de chasse communale à un prix modique, et c'est très bien ainsi.

Ceci aussi donne des responsabilités à ces chasseurs, en particulier, vous allez évidemment maintenir l'équilibre gibier - forêt.

Comme vous pouvez le voir sur les diapos, le grand gibier a une influence sur le milieu. Nous sommes dans une période de grand renouvellement forestier, comme ça a été dit (...) et précisé dans le schéma de gestion cynégétique.

C'est important. Nous sommes confrontés à des renouvellements importants suite au déclinement dû au changement de climat.

En particulier, si je prends le territoire que je connais bien, Boyer, la vallée de la Saône, on a, par exemple, le déclinement du frêne, qui était extrêmement présent sur ces parties-là. Mais on a aussi la même chose sur les différents résineux dans le Morvan et un petit peu partout, sur toutes nos espèces particulières d'arbres.

Donc, vous pouvez le voir, c'est ça les dégâts (...) des frottis, des tiges cassées, de l'abrutissement. Les photos ne sont pas toutes liées au chevreuil, elles peuvent être liées aussi aux cerfs, mais c'est relativement important de suivre ça et aujourd'hui, il est important de régénérer la forêt (...) et les chasseurs ont une influence aussi sur cette réussite.

Le renouvellement forestier, pour que l'on soit conscient du problème, c'est un coût de 5 à 6 mille euros par hectare pour les espèces les moins chères, et quand on va sur du chêne, on arrive à peu près à 15 000 euros l'hectare, dont 30 à 40% pour la protection des plants contre le gibier.

Donc ça dans les communes, vous le payez sur vos impôts fonciers, sur votre impôt sur le revenu quand il y a des aides de l'état et ces aides de l'état aujourd'hui sont remboursables si l'objectif de résultat à 5 ans n'est pas atteint, par exemple pour le plan de relance.

Nombre de propriétaires privés ou publics aujourd'hui hésitent à investir dans leur forêt à cause des risques d'échec, et pourtant le plus grand risque aujourd'hui pour l'avenir de la forêt, c'est de ne rien faire.

Je rappellerai que les dégâts forestiers ne sont pas indemnisés.

Il nous appartient à nous, chasseurs, de faire en sorte qu'ils soient moins lourds pour la collectivité. Comment ? En réalisant les plans de chasse et en les augmentant là où c'est nécessaire, en pratiquant le tir d'été, par exemple, et surtout en tirant un chevreuil quand on attend un sanglier, parce que bien souvent, je vois trop de chasseurs laisser passer les chevreuils et ça, si j'ai une demande à vous faire, c'est bien de chasser le chevreuil aussi bien que le sanglier (...)

C'est le message que j'aurais à vous passer, je pense qu'aujourd'hui, nous avons besoin de votre aide sur le chevreuil, d'une manière générale. (...)

Bonne journée à tous et bonne continuation. »

- ✓ **Anne-Laure BORDERELLE**, Directrice Régionale adjointe au sein de la Direction Régionale Bourgogne-Franche-Comté - de l'Office Français de la Biodiversité

Je vais simplement prendre un petit moment pour remercier, quand tout se passe bien comme ça, on oublie souvent les équipes qui sont derrière. Donc je les vois, qui s'affairent un peu partout, qu'ont dû s'affairer depuis un certain temps, et donc les remercier sincèrement parce que c'est vrai que c'est beaucoup de travail et souvent, on ne le sait pas et on ne le voit pas.

Madame la présidente, merci de nous avoir permis ce temps de parole, merci aussi pour le soutien et les travaux qui sont faits en commun.

Je ne vais pas du coup tous les présenter (...) Une chose qui nous tient à cœur quand même, c'est tout ce qui est fait sur l'éducation à l'environnement, la sensibilisation des plus jeunes, mais pas que, mais surtout des plus jeunes, puisque c'est notre avenir. Donc merci pour toutes les actions qui sont menées.

On est toujours aussi aux côtés des chasseurs pour des choses peut-être un peu moins fun j'ai envie de dire (...), dans le domaine de la sécurité, de votre sécurité et de la sécurité de tout le monde.

Voilà, je vous remercie vraiment. J'espère qu'on va continuer sur cette lancée et je souhaite à toutes une bonne fin de séance. »

- ✓ **Emmanuel DURAND**, Chef de service départemental au sein de la Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Office Français de la Biodiversité

Très heureux d'être parmi vous pour ma deuxième assemblée générale, alors que ça fait plus de trente ans que je chasse. (...)

Je suis là pour vous parler un petit peu des choses qui fâchent, (...) je vais vous parler d'accidents et d'incidents de chasse. Alors, ça a déjà été évoqué au cours de l'assemblée, mais la chasse en France fait l'objet de nombreuses attaques, on l'a déjà dit. Tous les accidents qui peuvent arriver au cours de la saison cynégétique sont du pain béni pour les détracteurs de la chasse, donc il faut vraiment que le sujet des accidents de chasse et de la sécurité à la chasse soit la priorité numéro un de la fédération départementale, mais je pense que c'est évidemment le cas, on travaille main dans la main sur ce sujet.

Je vous ai fait quelques diapositives pour rappeler quelques chiffres sur les accidents, les incidents de chasse. Je pense que ce sont des éléments importants que vous pouvez porter auprès de tous vos chasseurs pour objectiver, en fait, ce qui se passe autour de ce sujet.

(Diaporama en annexes).

« Sachez que les contrôles que l'on réalise chaque année représentent à peu près 500 permis de chasser et notre objectif, c'est la priorité, on est sur le terrain pour contrôler la sécurité et uniquement la sécurité. »

« Vous avez en face de vous un chasseur, et je tenais aussi à remercier le président de la fédération des pêcheurs, parce que vous avez aussi en face de vous un pêcheur. (...)

Je vous dis ça simplement pour conclure, (...) les agents de l'OFB ne sont pas des agents hors sol, les agents de l'OFB sont les agents de service public qui connaissent le mieux la ruralité pour la pratiquer au quotidien.

Merci de votre attention. »

✓ **Bernard LACOUR**, ancien Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et médaillé d'argent de la Fédération

« Merci pour cette médaille. C'est vrai que je ne m'y attendais pas, et je ne suis pas chasseur, mais c'est vrai que je partage, avec les agriculteurs, avec les chasseurs, cet ADN, enfin en tous cas, cet amour de la ruralité, les valeurs du monde rural, et c'est quelque chose d'important.

C'est avec émotion que je reçois cette médaille, mais c'est aussi avec plaisir qu'on a travaillé ensemble, effectivement. Alors, on n'a pas toujours été d'accord, mais c'est aussi comme ça qu'on avance.

Donc réellement merci.

Je pense que cette relation constructive entre le monde de la chasse et le monde de l'agriculture est importante parce que, effectivement, il y a un certain nombre de sujets à régler.

Mais ce qui est important est votre question, posée tout à l'heure, est-ce qu'on allait valider le schéma cynégétique ? La réponse est oui.

Pour plusieurs volets importants tel le sujet de la régulation, et je partage ce qui a été dit par nos amis forestiers, mais aussi par cette nécessité, aujourd'hui, de faire reconnaître, que ce soit l'action des chasseurs ou l'action des agriculteurs dans ce volet environnemental. L'environnement, il y a ceux qui en parlent et il y a ceux qui pratiquent, et nous sommes du côté de ceux qui pratiquent l'environnement, parce que ce sont les fondamentaux mêmes de notre activité professionnelle et de notre loisir préféré. Donc travaillons ensemble dans ce sens.

Pour finir, j'excuse Luc JEANNIN, Président de la chambre d'agriculture, qui a vu ces dernières semaines, son agenda se remplir considérablement, donc qui m'a demandé de le remplacer, ce que je fais avec plaisir.

Donc, merci, en tout cas, félicitations pour cette belle assemblée, merci pour cette médaille et surtout, merci pour le travail que vous faites au quotidien pour nos territoires ruraux. Merci à vous. »

✓ **Yves PICOCHE**, Directeur Départemental des Territoires

Tout d'abord, je vous prie d'excuser monsieur le Préfet de Saône et Loire, qui m'a demandé de le représenter et également de vous assurer - et vous le savez et vous le connaissez - de son attention et de son soutien vis-à-vis des chasseurs, vis-à-vis de la fédération et, plus globalement, vis-à-vis des acteurs de la ruralité.

(...)

J'aborderai simplement deux points, parce que à ce stade, effectivement, vous avez d'autres préoccupations pour la suite.

Ces deux points sont, brièvement, effectivement le loup, et ensuite quelques mots sur la révision du schéma départemental de gestion cynégétique.

Quelques mots d'abord sur le loup.

Comme vous le savez, la Saône-et-Loire est depuis 2019 à peu près régulièrement traversée par des loups plutôt solitaires qui, parfois, néanmoins, s'installent un certain nombre de mois, ou plus qu'un certain nombre de mois dans certains secteurs du département et qui nécessitent la mise en œuvre et la déclinaison du plan national loup.

Évidemment, même si on peut avoir une pause dans cette période depuis quelques semaines, il est certain que des loups, ou un loup effectivement, reviendront et c'est pour ça qu'on insiste fortement sur les enjeux de protection, et que l'on travaille aussi à l'amélioration de la protection avec des actions, le cas échéant expérimentale, avec la chambre d'agriculture. Donc, je salue, monsieur Bernard Lacour, qui représente donc le Président Luc Jeannin aujourd'hui.

Le deuxième élément, dans ces dispositifs liés à la protection et à la prédation du loup, c'est que lorsqu'il y a une certaine prédation, le Préfet est amené à délivrer des autorisations dérogatoires puisqu'il s'agit d'une espèce protégée, comme ça a été signalé.

Dérogation de tirs aux éleveurs qui ont effectivement protégé leurs troupeaux, et la mise en œuvre de ces tirs de défense nécessite une mobilisation forte des lieutenants de louveterie, et je salue donc les louvetiers, représentés aujourd'hui par Monsieur COGNARD.

La mise en œuvre de ces tirs de défense, notamment par les lieutenants de louveterie et avec l'appui et l'expertise technique de l'OFB conduit également à une participation et un accompagnement de chasseurs. En 2024, 82 chasseurs ont participé aux opérations, le plus souvent en binôme avec un louvetier, mais également parfois directement en binôme de deux chasseurs. Donc, je voulais saluer l'investissement des chasseurs et inviter les chasseurs qui sont intéressés à se rapprocher des louvetiers afin d'être associés à de prochaines opérations de tirs de défense, et c'est sûr que ça a été le cas sur une grande période de 2024.

Quand un épisode de prédation dure, la mobilisation des chasseurs aux côtés des louvetiers est vraiment essentielle pour permettre et assurer la défense des troupeaux.

Deuxième point, le SDGC, qui a été présenté assez précisément tout à l'heure par Peggy GAULTIER.

Trois points.

Le premier, parce que c'est la priorité de la Fédération, la vôtre et celle de l'Etat, c'est la sécurité, c'est la vôtre, et c'est celle des tiers.

C'est pour ça qu'il y a un enjeu évidemment important, au respect, ça a été dit, de la matérialisation de l'angle de tir et au développement de la matérialisation de cet angle de tir. Ça a été rappelé, c'est évidemment le premier facteur d'accidents au niveau national.

Ça a été également rappelé dans la présentation : le développement et le renforcement de la formation sont très importants, ainsi que le port du gilet ou du vêtement de matérialisation, clin d'œil, effectivement, non pas jaune, mais bien orange, qui est très important.

Le deuxième élément, c'est l'équilibre culture gibier, donc agro-cynégétique.

Il y a quelques années- c'était maintenant il y a 5 ou 6 ans, la saison de chasse 2018-2019 a été marquée par de très gros dégâts de sangliers qui ont depuis diminués grâce à la mobilisation de votre Fédération, à votre mobilisation sur le terrain de manière à augmenter la pression de chasse.

Les services de l'état œuvrent aux côtés de la Fédération des chasseurs pour limiter les populations de sanglier dans les secteurs où il y a d'importants dommages agricoles et, lorsque la pression de chasse est insuffisante, ou dans des zones difficilement chassables, pour des questions d'accès de sécurité, comme vous le savez, le Préfet peut ordonner des interventions administratives pour décantonner ou bien pour détruire des sangliers.

Les accords nationaux de 2023 ont conduit à de nouvelles mesures en faveur de cet équilibre culture gibier, qui sont progressivement traduites dans les textes réglementaires et dans les schémas dont c'est un des objets, avec notamment la chasse qui est maintenant possible en avril et mai, à l'affût et à l'approche pour la protection des semis et je vous invite donc à solliciter les autorisations préfectorales pour chasser le sanglier sur cette période, en cas de risque ou en cas de dégâts sur les semis.

Dernier point sur ce schéma, c'est bien sûr l'équilibre forêt gibier. Ça a été abordé tout à l'heure, y compris par le Président Humbert. Depuis 2021, l'état finance un certain nombre de plantations ou de replantations forestières afin d'assurer ce renouvellement forestier et adapter nos peuplements au changement climatique.

Certaines plantations sont aujourd'hui et depuis quelques années mises à mal par les dégâts de chevreuil, bien évidemment, vous le savez, ce qui nécessite une mobilisation collective pour limiter ces populations de chevreuils, en particulier dans les massifs qui sont objets d'importantes opérations de renouvellement.

Les forestiers et les chasseurs, évidemment, en ont discuté à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration du schéma révisé et je souhaite vraiment inviter les chasseurs à ne pas se restreindre dans leurs demandes d'attribution de chevreuils, notamment dans ces massifs à enjeux, à bien réaliser ces plans de chasse et le plus tôt possible dans la saison.

Ça a été dit en recourant également aux tirs d'été, et ne pas hésiter à demander des bracelets complémentaires en cas de risque pour les plantations.

Je terminerai en saluant l'engagement de la Fédération de chasse, notamment à travers son pôle habitat et environnement que j'ai eu le plaisir de rencontrer la semaine dernière ; son engagement et sa mobilisation en faveur de la conservation et de la gestion durable des bocages et des haies, et à travers son engagement dans le pacte en faveur de la haie, à la fois dans son rôle de maîtrise d'œuvre qui, finalement, facilite aussi bien pour les agriculteurs que pour des particuliers, des actions de plantation ou d'entretien, et puis l'action de développement de la production de bois bocager. Ça a été souligné également tout à l'heure par le Président Accary, ce sont les actions de sensibilisation en partenariat avec le Département de Saône-et-Loire.

Avant de vous remercier et de remercier à nouveau Madame la Présidente, je voulais également souligner le soutien de monsieur le Préfet à l'OFB et aux agents de l'OFB, à la fois pour leurs actions de terrain, également pour leur grande technicité et leur expertise, qui nous sont précieuses, qui vous sont précieuses également.

Voilà, merci à tous, merci encore, Madame la Présidente, de votre invitation. »

✓ **Pierre BERTHIER**, Maire de Charolles et Vice-Président du Conseil Départemental, représentant du Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais

« Ravi de vous accueillir, et de vous avoir accueilli pour la deuxième fois à Charolles pour cette assemblée générale de la chasse.

J'ai promis, Madame la Présidente que je serai court, et je le serai. Je voudrais juste dire quelque chose aux jeunes, les jeunes qui prennent, qui passent leur permis de chasser aujourd'hui, leur dire combien ils ont de la chance. La chance parce que quand on passe un permis de chasser, on est formé.

J'ai pris mon permis de chasser il y aura 51 ans et il y a quelques têtes blanches ou des crânes chauves qui me laissent penser que certains sont comme moi.

On prenait le permis de chasser pour chasser le petit gibier, et puis, très rapidement, le gros gibier est arrivé, on nous a dit, il ne faut plus tirer à plomb, il faut tirer à balle. (...)

Quand la journée de formation, est arrivée (...) j'ai réussi à convaincre certains de mes amis qui sont allés à cette formation un peu en marche arrière et qui sont revenus enchantés, qui ont peut-être pris conscience qu'effectivement on se servait d'une arme sans avoir été formés autrement que par l'expérience (...). Donc, je crois que cette formation était vraiment essentielle et je dirais simplement à celles et ceux qui sont encore réticents pour aller à cette journée ou cette demi-journée, qui est vraiment très intéressante, que je vous invite à y aller parce que c'est absolument nécessaire. »

« Je ne serai pas plus long. Je voudrais saluer, bien sûr, le travail de la Fédération, le travail de la Présidente et de son Conseil d'Administration, le travail du Directeur et de son personnel, parce que si notre Fédération fonctionne bien, c'est qu'il y a des gens qui s'investissent au quotidien pour la faire fonctionner. Quand je dis qu'elle fonctionne bien, j'en ai pour preuve que, ce matin, les six résolutions ont été votées à l'unanimité, donc, très honnêtement, c'est quelque chose qui mérite d'être salué.

Donc, encore une fois, Madame la Présidente, merci pour le travail que vous faites.

(...) Et puis à vous amis chasseurs, chasseresses, je vous dirai simplement alors, même si on est encore à quelques mois, mais je vais vous souhaiter une bonne année de chasse 2025-2026

et les applaudissements que j'allais faire maintenant, je vous propose de les réserver à ceux qui œuvrent pour nous. Je vous remercie. »

## LES MEDAILLES ET RECOMPENSES

### Les récompenses aux candidats ayant eu 31/31 à l'examen du permis de chasser

La Fédération a souhaité étendre ses sincères félicitations pour leur splendide succès à l'examen du permis de chasser aux 24 candidats ayant réussi un sans-faute, c'est-à-dire à totaliser une note de 31 sur 31 lors de l'examen du permis de chasser en 2024.

A ce titre, le Directeur a appelé à venir le rejoindre à la tribune les candidats concernés.

Monsieur Thomas PIRE, seul candidat présent à l'Assemblée Générale, s'est vu remettre un lot, comprenant notamment le remboursement de sa première validation.

❖ Bronze :

**DESGRANGES Lucien** (qui n'a pas été en mesure d'être parmi nous l'année dernière) – de Charnay-lès-Mâcon remise par J-P. VOISIN

Lucien DESGRANGES, habitant à Charnay, périphérie de Mâcon, a été parrainé par Monsieur PACQUEREAU en 1992 à l'ADCG de Saône et Loire après avoir été son suppléant pendant 3 années.

Il est rentré au Conseil d'Administration après cette période.

Lucien est un membre très dévoué, étant toujours présent aux CLGG au sein de 3 unités de gestion.

C'est un membre bénévole qui ne sait jamais dire non. Il est toujours d'un très grand calme et également force de proposition auprès de l'association.

Présent aux fêtes de la chasse et aux assemblées générales.

Ses passions : la nature, les chevaux, faire des promenades en calèche pour les fêtes de quartier.

❖ Argent :

**SEMENTA Lorenzo** – de Montceau-les-Mines - remise par Alain-Philippe BRULIARD

« Pour un président de société de chasse il y a parfois des moments difficiles et d'autres remplis d'émotion et de joie.

C'est avec un grand plaisir et une profonde reconnaissance pour ton engagement exemplaire que l'ensemble des adhérents de notre société de chasse l'ACBM et moi-même avons souhaité te rendre hommage par l'attribution de cette médaille d'argent de la fédération des chasseurs de Saône et Loire.

En juin 1945, ce fut la création de notre association de chasse enregistrée au journal officiel sous la dénomination de « Association des chasseurs du Bassin Minier. » Cette année nous fêterons les 80 ans de l'ACBM.

Tu es entré à l'ACBM en 1974 et cela fait 51 ans de présence active dans notre association.

De simple chasseur, tu as été élu pour devenir membre du bureau et ensuite durant 20 ans, vice-président de l'ACBM sous la présidence de Michel BONNOT.

Tu as pris ensuite la responsabilité de trésorier depuis 20 ans. Une gestion de grande qualité, un suivi des baux de chasse avec Michel BONNOT plus qu'efficace et rigoureux ; sans parler des lots ou tes compétences d'organisateur et d'animateur ont permis chaque année de nous garantir un équilibre financier.

Lors de ma prise de fonction tu as su m'accompagner, et notre travail commun nous as permis de continuer d'avancer, en continuant l'œuvre de Michel BONNOT.

Durant près de 40 ans tu as avec Michel Bonnot travaillé à gérer cette association en bon père de famille en essayant de maintenir une cohésion de convivialité et de respect de tous nos partenaires, chasseurs ainsi qu'avec nos nombreux bailleurs.

En réunion de bureau tu nous as avisés de ta décision de quitter ce poste de trésorier tout en restant un conseiller engagé.

Merci pour tout ce que tu as réalisé et pour tout ce que tu feras encore, amitiés et profond respect.

Alain-Philippe Bruliard Président. »

**LACOUR Bernard**– de Saint-Firmin - remise par La Présidente

Médaille d'argent pour Bernard LACOUR (ancien Président de la chambre d'agriculture).

« Mon Cher président, quel plaisir de vous offrir cette médaille d'argent de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, remise exceptionnelle puisque nous ne remettons que très rarement à l'honneur des personnalités non adhérentes à notre Fédération.

Tout comme moi, vous avez été élu à la Présidence de la Chambre d'Agriculture en 2019 après avoir consacré, tout comme moi, une partie de votre vie à la défense de votre activité.

Permettez-moi de souligner, Cher Bernard, votre capacité à vous adapter à tous les obstacles, ce qu'on appelle plus communément le pragmatisme, votre philosophie fédératrice et votre humanisme !

C'est avec émotion que je vous remets cette médaille bien méritée. »

## CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente clos l'Assemblée Générale à 12h30 :

« Je clôturerai cette Assemblée Générale en vous remerciant très chaleureusement d'avoir contribué à son bon déroulement.

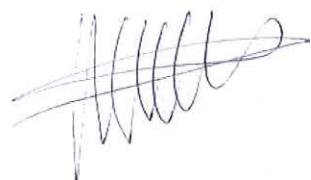
A présent, retrouvons-nous pour un moment de convivialité autour de l'apéritif déjeunatoire offert par la Fédération et au cours duquel nous sommes assurés de passer un agréable moment ».

Comme prévu, le Conseil d'Administration, la Présidente et notre avocat restent à disposition pour répondre aux questions.

Le Secrétaire Général,  
Jean Paul VOISIN



La Présidente,  
Evelyne GUILLON



## Les Annexes

- L'exercice comptable au 30 Juin 2024
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2023/2024
- La présentation des adhésions, cotisations et participation territoriale
- Le budget prévisionnel 2025/2026
- Le projet d'acquisition d'un centre de formation au permis de chasser et pédagogique
- Le dossier technique du SDGC 2025-2031
- Le dossier sur l'étude RANDEA
- Le diaporama de présentation de l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de Saône-et-Loire (ADCGE 71)
- Le diaporama « Communes Forestières Saône-et-Loire »
- Le diaporama présenté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Le film de rétrospective des 100 ans (voir lien sur notre site internet)

# LES COMPTES

2023/2024

## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE-ET-LOIRE

ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANOUR ENSEMBLE



André & Associés /   
ANDRÉ LE GROUPE

MISSIONS COMPIABLES

MISSIONS JURIDIQUES ET FISCALES

MISSIONS SOCIALES

EXPERTISE ET CONSEIL DE GESTION

CONSEIL EN ORGANISATION

AUDIT LÉGAL

AUDIT CONTRACTUEL

INFORMATIQUE

FORMATION

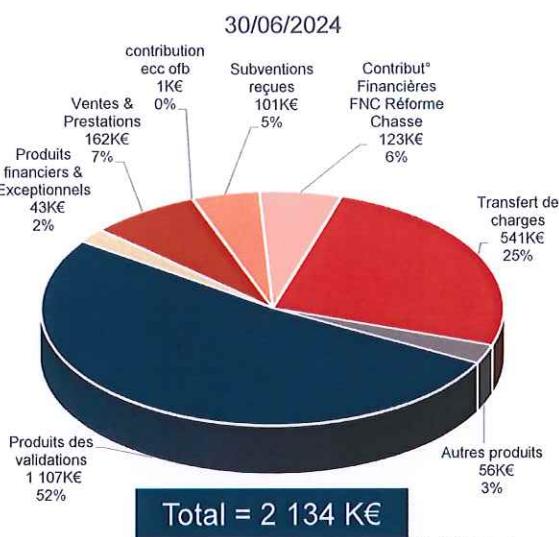
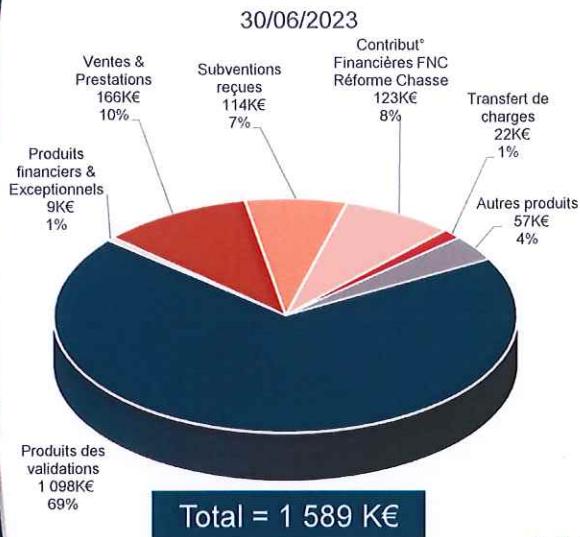


# Les Comptes Section Général 2023/2024

ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANOUR ENSEMBLE

| 05-04-2025 |

## ▶ PRODUITS :

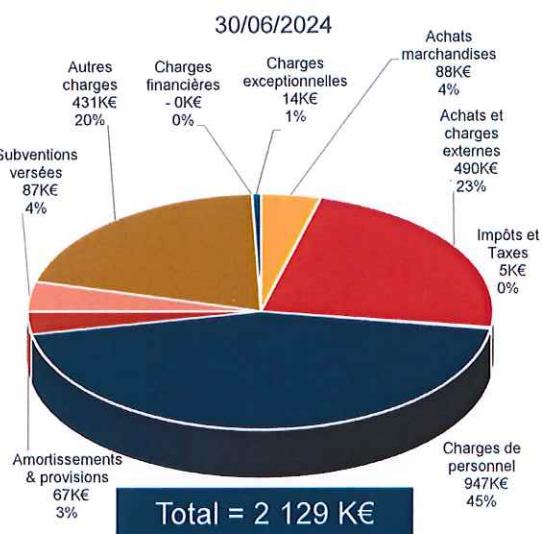
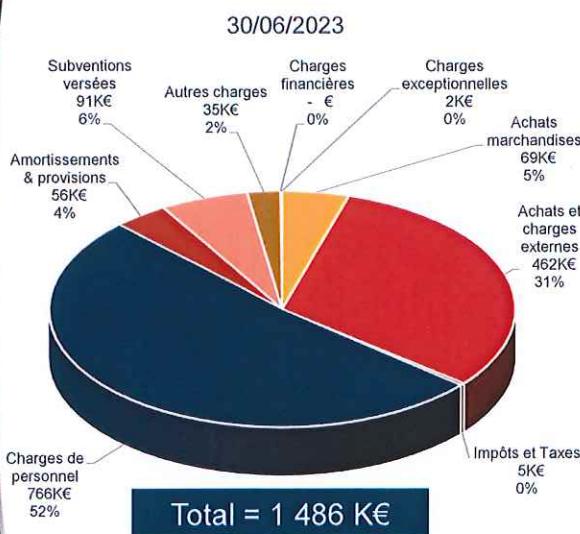


| 05-04-2025 |

ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANDUIR ENSEMBLE

André & Associes

## ▶ CHARGES :



| 05-04-2025 |

ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANDUIR ENSEMBLE

André & Associes

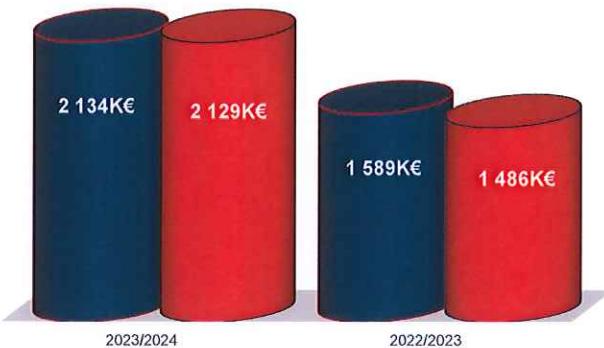
## ➤ Le Résultat de la Section Général

PRODUITS

CHARGES

EXCEDENT= + 5 k€

EXCEDENT = + 102 k€



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANDUIR ENSEMBLE

| 05-04-2025 |

André & Associés



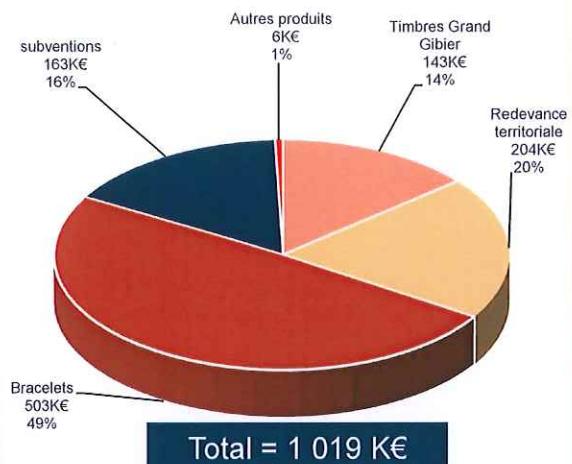
# Les Comptes Section Dégâts 2023/2024

ANDRE & ASSOCIES, S'EPANDUIR ENSEMBLE

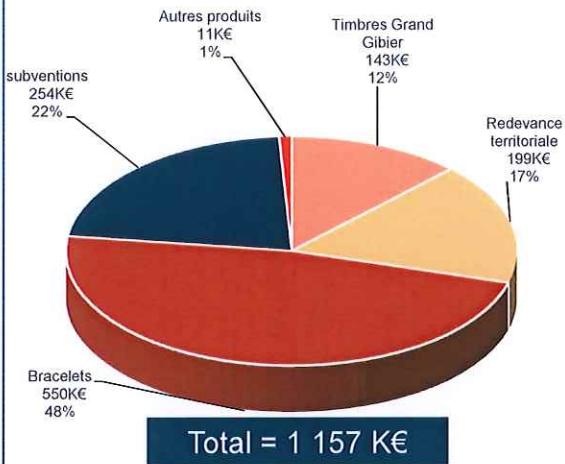
| 05-04-2025 |

## LES PRODUITS

30/06/2023



30/06/2024



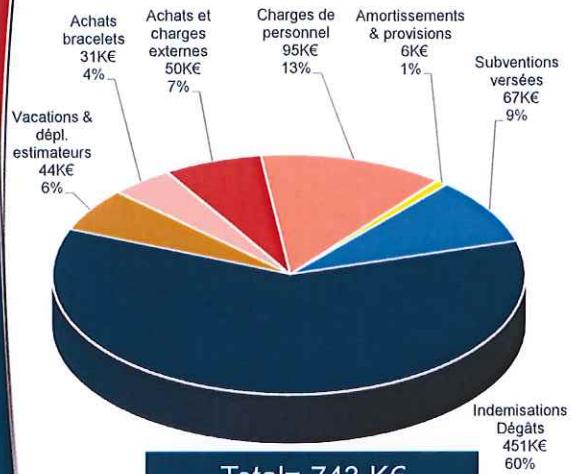
ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANDRIR ENSEMBLE

André & Associes

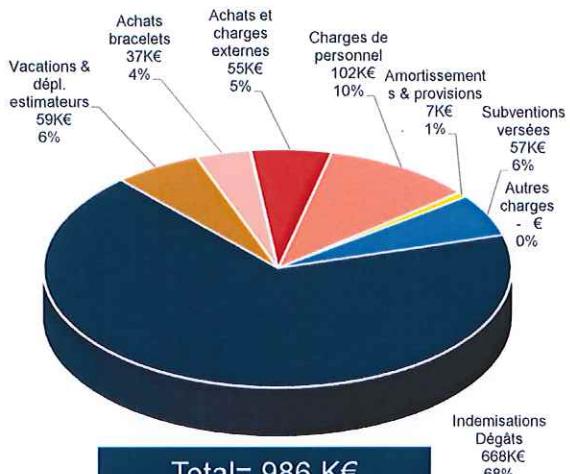
| 05-04-2025 |

## LES CHARGES

30/06/2023



30/06/2024



ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANDRIR ENSEMBLE

André & Associes

| 05-04-2025 |

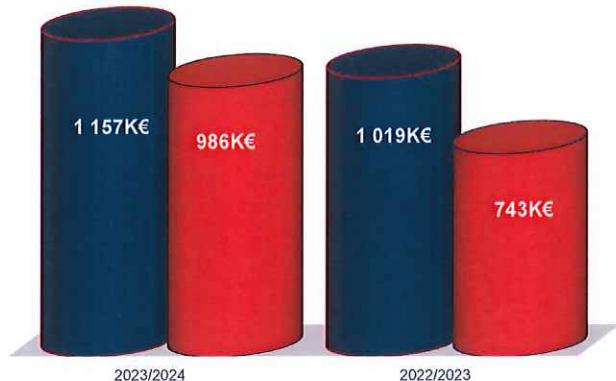
## ➤ Le Résultat de la Section Dégâts

EXCEDENT = 171 K€

EXCEDENT = 276 K€

PRODUITS

CHARGES

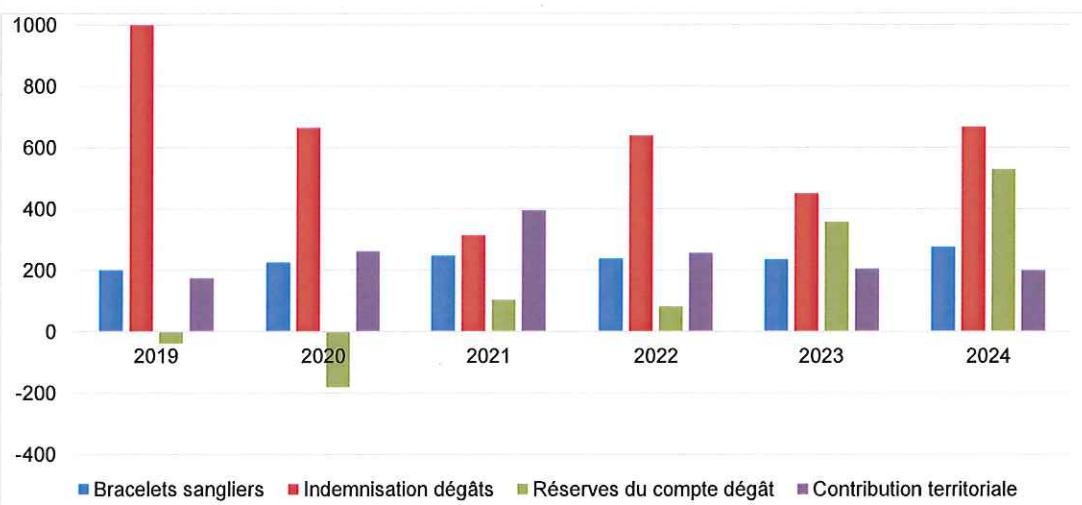


ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANOUR ENSEMBLE

André & Associes

| 05-04-2025 |

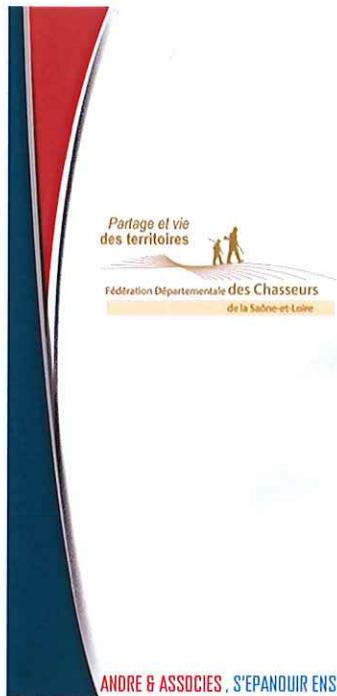
## ➤ EVOLUTION COMpte DÉGATS



ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANOUR ENSEMBLE

André & Associes

| 05-04-2025 |



# Les Comptes Section Eco- Contribution 2023/2024

| 05-04-2025 |

ANDRÉ & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

## ➊ PRODUITS & CHARGES :

**Compte tenu de l'application de nouvelles règles, ne sont comptabilisés en éco contribution que les projets dont la fédération département est signataire en principal.**

**Il n'y a pas eu de mouvement en 2023 / 2024**

ANDRÉ & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

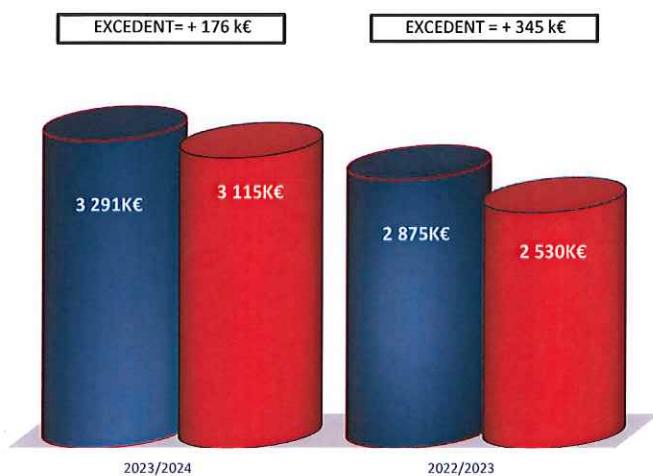
# Les comptes de la Fédération 2023/2024

ANDRÉ & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 05-04-2025 |

## ➊ Le Résultat Consolidé

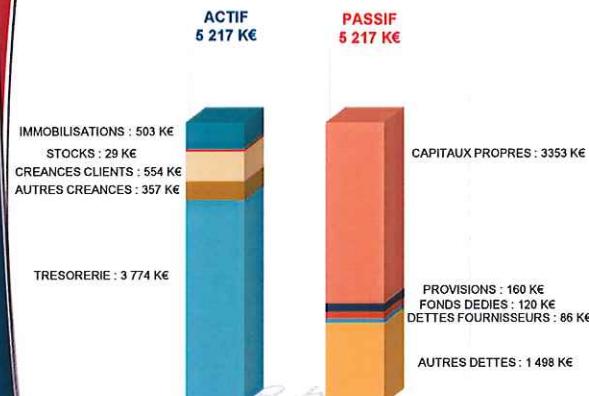
PRODUITS  
CHARGES



ANDRÉ & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

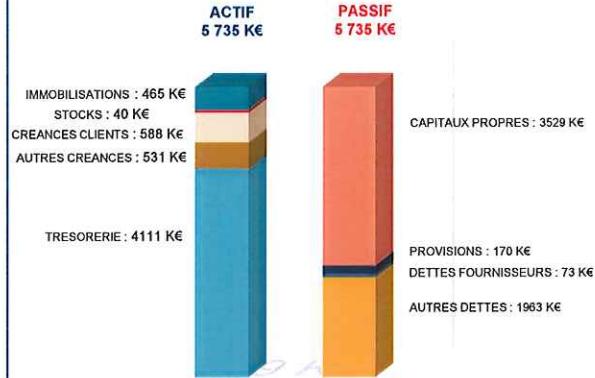
## ➤ Le bilan consolidé

BILAN AU 30/06/2023



ANDRÉ & ASSOCIES, S'ÉPANDUIR ENSEMBLE

BILAN AU 30/06/2024



| 05-04-2025 |

André & Associés

MERCI DE VOTRE ATTENTION



André & Associés / André le Groupe ■ BEAUNE

► MAIL : [contact@andre-legroupe.com](mailto:contact@andre-legroupe.com)  
 ► TEL : 03 80 26 23 00

Retrouvez-nous sur [www.andre-legroupe.com](http://www.andre-legroupe.com)

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE**

**Siège Social : VERIZET - Le Moulin Gandin – 71 260 – VIRE**

**SIRET : 778 600 445 000 36**

**APE : 8412 Z**

**Exercice clos le 30 juin 2024**

**Nos cabinets** : Aunay • Bourgoin Jallieu • Carbon Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Dijon • Le Creusot • Léognan • Lille • Lyon • Mérignac • Montceau-les-Mines • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Géms-Laval • Sens • Strasbourg • Troyes • Vienne • Vire le François

**Société CORGECHO** - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Bourgogne Franche-Comté

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Besançon-Dijon

**Siège social** – 995 avenue de l'Europe – 71200 LE CREUSOT - Tel : +33 (0)3 85 71 03 50

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 100 000 euros - RCS Chalon Sur-Saône D 323 192 591 - SIRET 1 323 192 591 00077- APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR26323192591

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

### FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE Exercice clos le 30 juin 2024

A l'attention des membres de l'assemblée générale de l'Association

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE** relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2024** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> juillet 2023** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristiques » concernant la poursuite de la réforme financière de la chasse, pour la section éco contribution.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications Spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

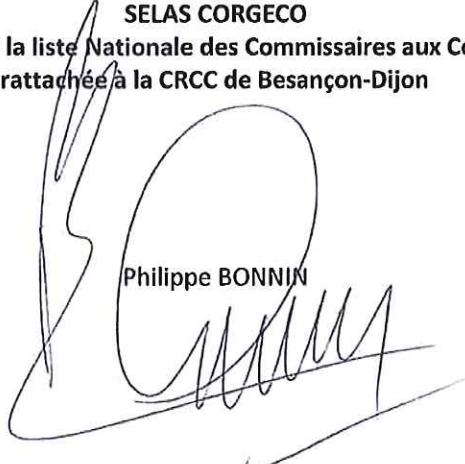
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 17 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes  
SELAS CORGECO  
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes,  
rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

Philippe BONNIN



• Adhésions, cotisations, participation territoriale

<b>Cotisation fédérale 71 Territoire</b>	101 €
<b>Cotisation fédérale 71 Chasseur individuel</b>	81 €
<b>Cotisation fédérale 9 jours consécutifs</b>	41 €
<b>Cotisation fédérale 3 jours consécutifs</b>	21 €
<b>Cotisation fédérale nouveau chasseur 1<sup>ère</sup> année</b>	30 €
<b>Cotisation fédérale 2<sup>ème</sup> année</b>	31 €
<b>Frais de dossier pour les validations</b>	5 €
<b>Timbre Grand Gibier</b>	25 €
<b>Timbre Grand Gibier nouveau chasseur</b>	1 €
<b>Timbre Grand Gibier 2<sup>ème</sup> année</b>	25 €
<b>Timbre Grand Gibier 9 jours consécutifs</b>	13 €
<b>Timbre Grand Gibier 3 jours consécutifs</b>	7 €
<b>Participation Territoriale 2025</b>	261 000€
<b>Contrat de Services</b>	10 € + 0.15 €/ha
<b>Protection des cultures</b>	Pose et entretien = 10 € /hectare protégé Prime de résultat = 20 € /hectare protégé
<b>Chevreuil</b>	20 €
<b>Sanglier</b>	25 €
<b>Cerf Elaphe : Adulte mâle coiffé</b> (possibilité de prélever un daguet ou un faon)	350 €
<b>Cerf Elaphe : Biche</b> (possibilité de prélever un faon)	200 €
<b>Cerf Elaphe : Daguet</b> (possibilité de prélever un faon)	200 €
<b>Chamois</b>	25 €
<b>Daim</b>	10 €
<b>Animaux en enclos</b>	10 €
<b>Attribution supplémentaire dans le cadre d'une recherche au sang</b>	Gratuit
<b>Attribution supplémentaire pour animal impropre à la consommation ou cochonglier</b>	5 €
<b>Remplacement dans le cadre d'une mauvaise utilisation du dispositif de marquage (égaré ou apposé par erreur sur un autre animal)</b>	5 €
<b>Dépassement plan de gestion Sanglier</b>	50 €

- **Participation territoriale 2025**  
**(au titre de la saison d'indemnisation de dégâts de grands gibiers 2023/2024)**

Pour rappel, 95 000€ en 2024, 194 381€ en 2023, 200 000 € en 2022, 250 000 € en 2021, 420 000 € en 2020 et 260 000 € en 2019 de participation territoriale demandée.

Pour 2025, une participation territoriale de **261 000 €** sera demandée aux territoires :

- tous les territoires attributaires d'un plan de gestion sanglier auront une participation forfaitaire à 30€.
- les unités de gestion déficitaires (voir tableau ci-dessous) auront en plus à financer leur déficit.

UG	Déficit de l'UG (en euros)	Déficit après application Bonus (Coût de l'UG / prélèvements pour 100 ha) (en euros) Pas de bonus appliqué	Somme collectée liée au déficit (en euros)	Coefficient multiplicateur pour l'UG	Somme collectée par le forfait de 30€	Somme totale prévisionnelle collectée par UG
1	-60369	37174	37174	1,17	4110	41284
2	-16416	7096	7096	0,45	2370	9466
3	-8631	4039	4039	0,35	2160	6199
4	-12333	8312	8312	0,65	2160	10472
5	0	0	0	0,00	1020	1020
6	-2229	2229	2229	0,21	2040	4269
8	0	0	0	0,00	1860	1860
9	-16038	14595	14595	1,52	3270	17865
10	-41934	29048	29048	2,25	3570	32618
11	-18635	14819	14819	0,79	5100	19919
12	-7963	4116	4116	0,45	2040	6156
13	0	0	0	0,00	1800	1800
14	-2353	1950	1950	0,31	1230	3180
15	-12012	9374	9374	1,15	900	10274
16	0	0	0	0,00	330	330
18	-34910	19622	19622	1,16	1590	21212
19	0	0	0	0,00	1380	1380
20	-6426	6426	6426	0,63	1290	7716
21	0	0	0	0,00	1500	1500
22	-5431	3166	3166	0,83	290	3456
23	0	0	0	0,00	600	600
24	-40938	40938	40938	3,03	2160	43098
25	0	0	0	0,00	90	90
26	0	0	0	0,00	1500	1500
27	-16141	9643	9643	0,66	1650	11293
28	0	0	0	0,00	1170	1170
29	0	0	0	0,00	930	930

Pour calculer votre participation territoriale 2025 :

**Coefficient de l'UG (colonne ci-dessus) x (surface du territoire 2024/2025 bois + friches + 20% plaine) + 30€**

Partage et vie  
des territoires  
Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire

# BUDGET

2025/2026

## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE-ET-LOIRE

ANDRE & ASSOCIES, S'EPLANOUR ENSEMBLE

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

MISSIONS COMPTABLES

MISSIONS JURIDIQUES ET FISCALES

MISSIONS SOCIALES

EXPERTISE ET CONSEIL DE GESTION

CONSEIL EN ORGANISATION

AUDIT LÉGAL

AUDIT CONTRACTUEL

INFORMATIQUE

FORMATION

Partage et vie  
des territoires  
Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire

# BUDGET

## Secteur Général

2025/2026

ANDRE & ASSOCIES, S'EPLANOUR ENSEMBLE

| 05-04-2025 |

## BUDGET

### ➤ BUDGET 2025 / 2026

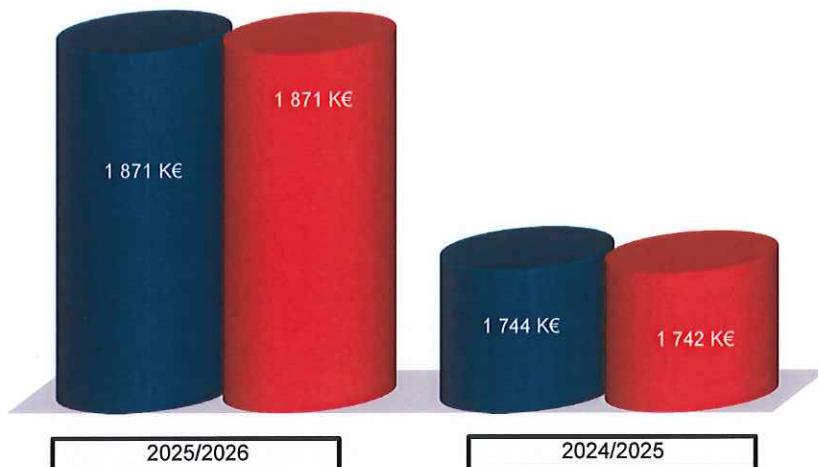
SECTEUR  
GENERAL

EXCEDENT= 0 k€

EXCEDENT= 2 k€

PRODUITS

CHARGES



ANDRE & ASSOCIES , S'EPOUOIR ENSEMBLE André & Associés /

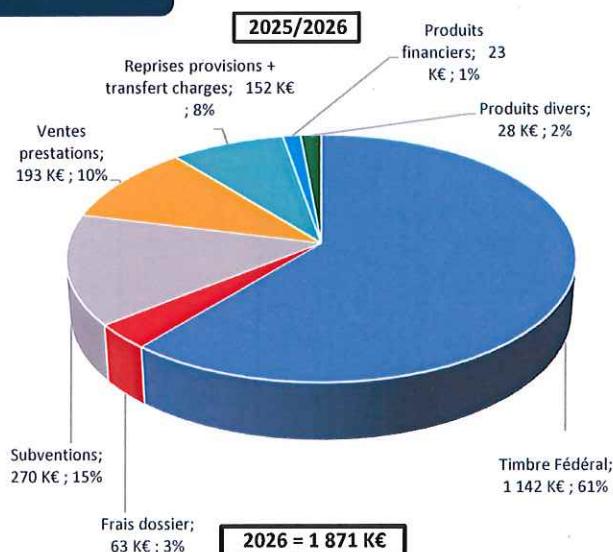
| 05-04-2025 |

## BUDGET

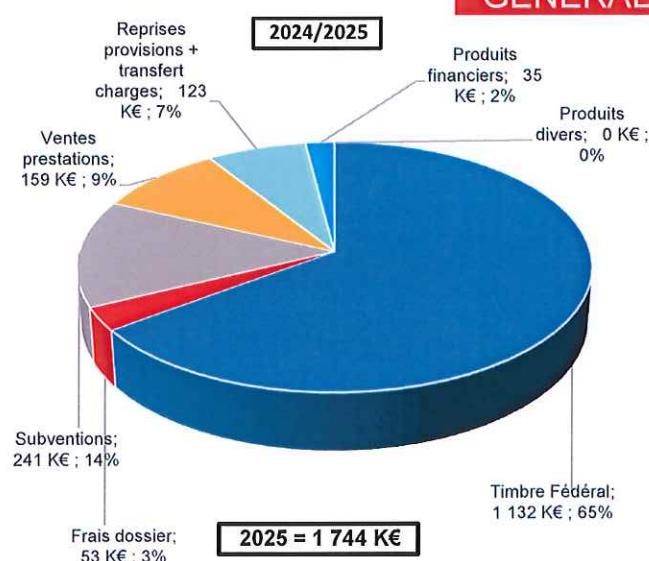
### ➤ PRODUITS 2025 / 2026

SECTEUR  
GENERAL

2025/2026



2024/2025



ANDRE & ASSOCIES , S'EPOUOIR ENSEMBLE

André & Associés /

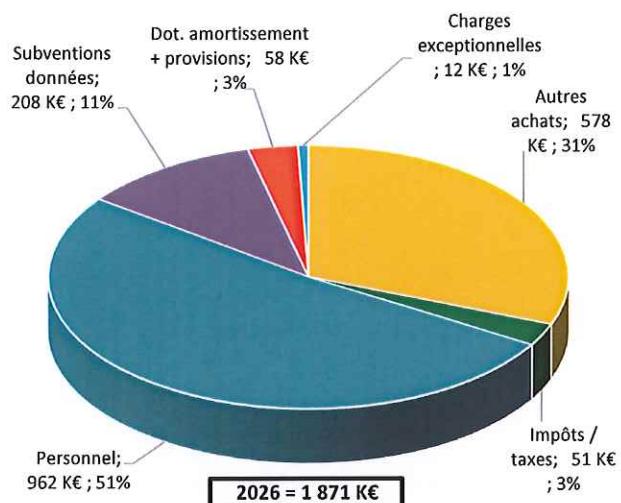
| 05-04-2025 |

## ➤ CHARGES 2025 / 2026

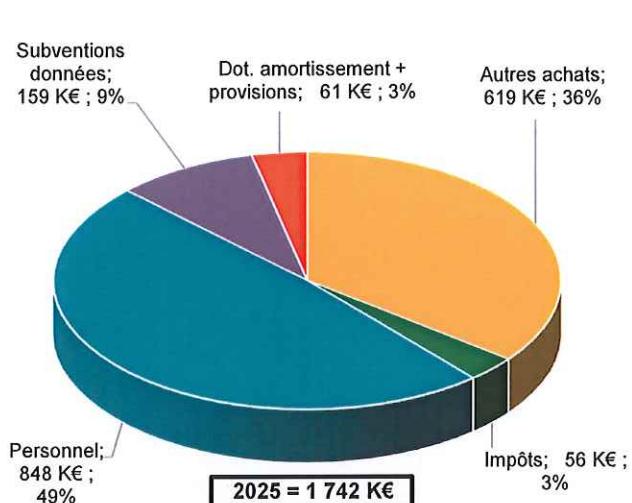
BUDGET

SECTEUR  
GENERAL

2025/2026



2024/2025



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés

| 05-04-2025 |



# BUDGET ECO Contribution 2025/2026

André & Associés / ANDRE LE GROUPE

ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 05-04-2025 |

BUDGET

➤ RESULTAT NET 2025 / 2026

SECTEUR  
EC

**Compte tenu de l'application de nouvelles règles, ne sont comptabilisés en éco contribution que les projets dont on la fédération département est signataire en principal.**

**Il ne devrait pas y en avoir en 2025 / 2026**

ANDRE & ASSOCIES , S'EPANOUIR ENSEMBLE André & Associés / 

| 05-04-2025 |



# BUDGET Secteur Dégât 2025/2026

André & Associés / 

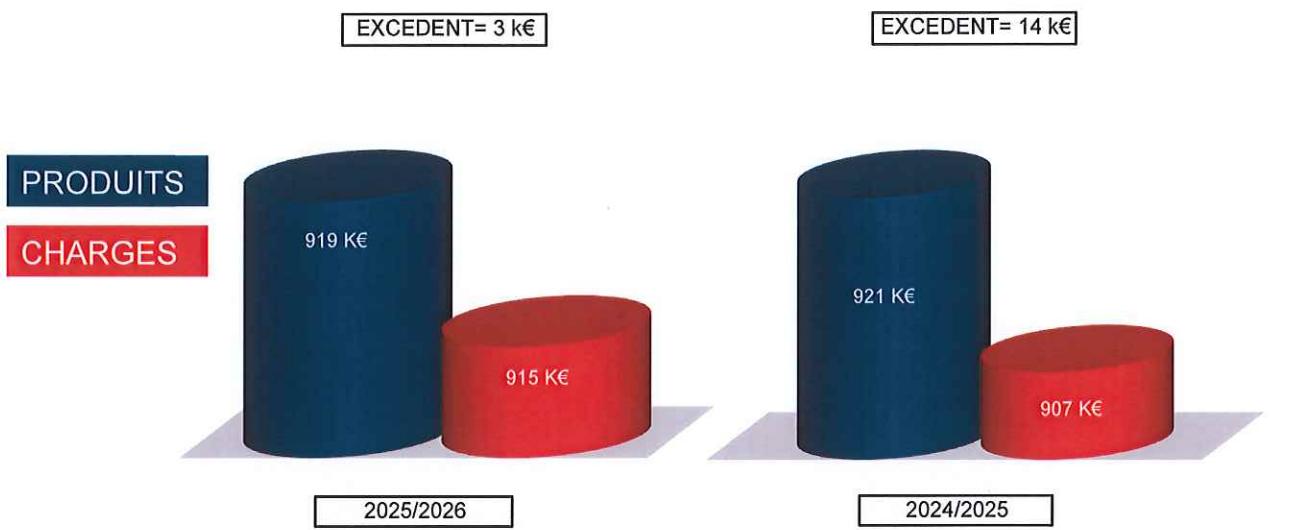
ANDRE & ASSOCIES , S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 05-04-2025 |

BUDGET

## ➤ BUDGET 2025 / 2026

SECTEUR  
DEGATS



ANDRE & ASSOCIES, S'EPLANQUIR ENSEMBLE

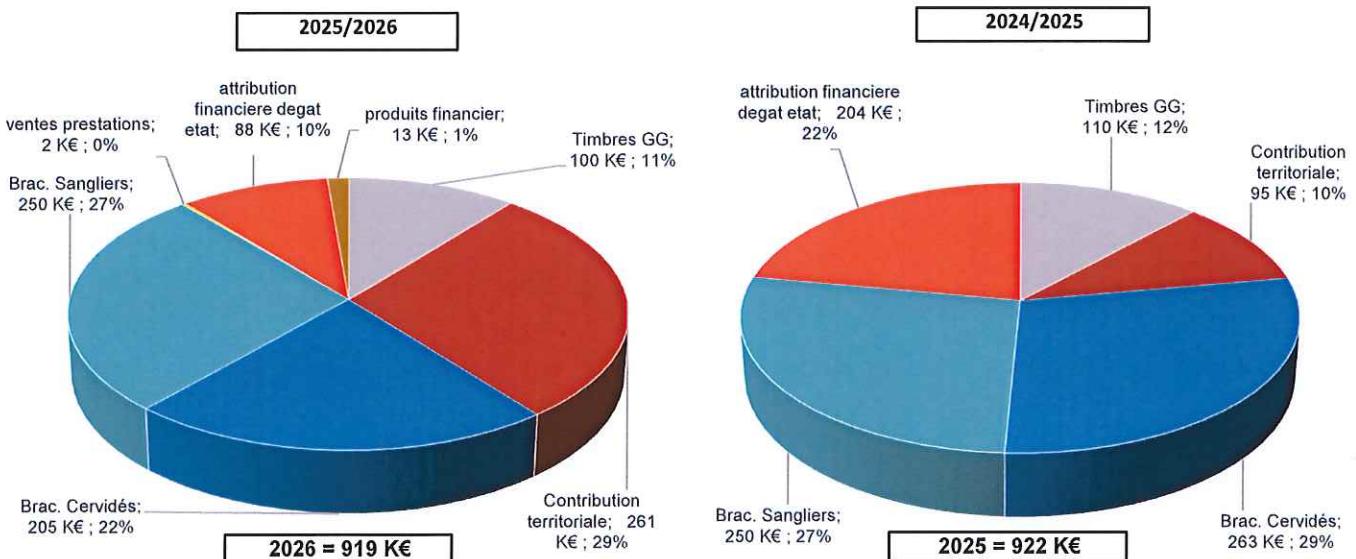
André & Associés /

| 05-04-2025 |

BUDGET

## ➤ PRODUITS 2025 / 2026

SECTEUR  
DEGATS



ANDRE & ASSOCIES, S'EPLANQUIR ENSEMBLE

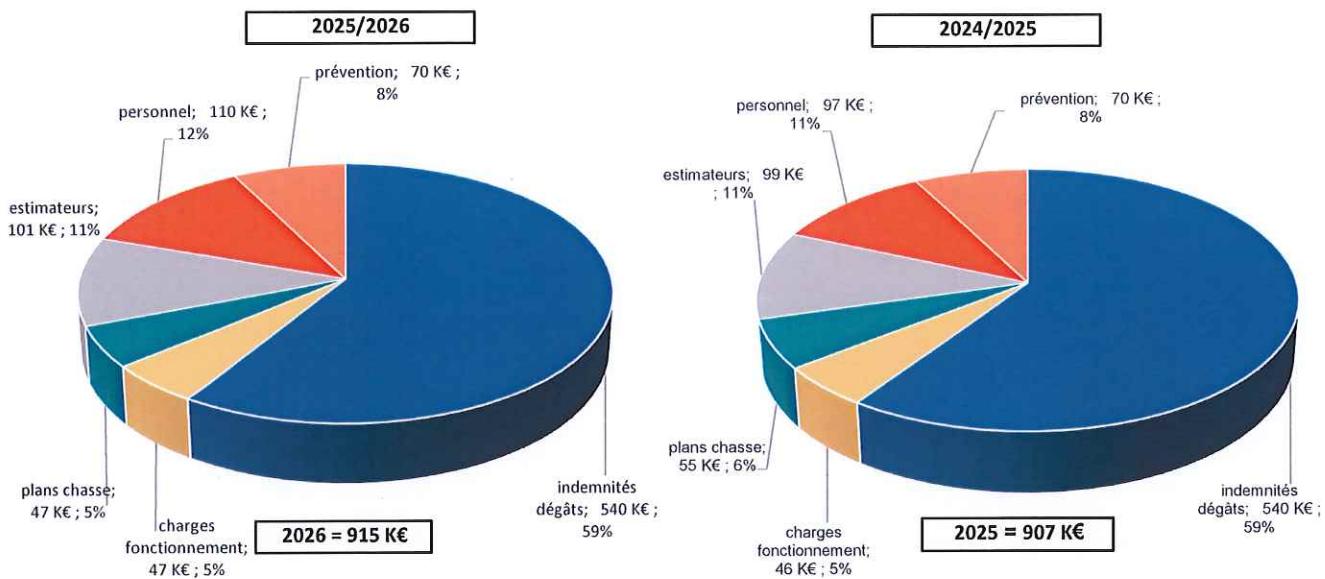
André & Associés /

| 05-04-2025 |

BUDGET

## ➤ CHARGES 2025 / 2026

SECTEUR  
DEGATS



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés /

| 05-04-2025 |

### Le saviez vous ?

Nous pouvons aussi vous accompagner sur toutes les compétences suivantes :

ANDRÉ  
LE GROUPE



S'ÉPANOUIR ENSEMBLE

NOUS SOMMES LA POUR  
VOUS ACCOMPAGNER



MERCI DE VOTRE ATTENTION



André & Associés / André le Groupe ■ BEAUNE

► MAIL : [contact@andre-legroupe.com](mailto:contact@andre-legroupe.com)

► TEL : 03 80 26 23 00

Rejoignez-nous : [www.andre-legroupe.com](http://www.andre-legroupe.com)

# Proposition d'acquisition

D'un centre de formation du  
permis de chasser et pédagogique



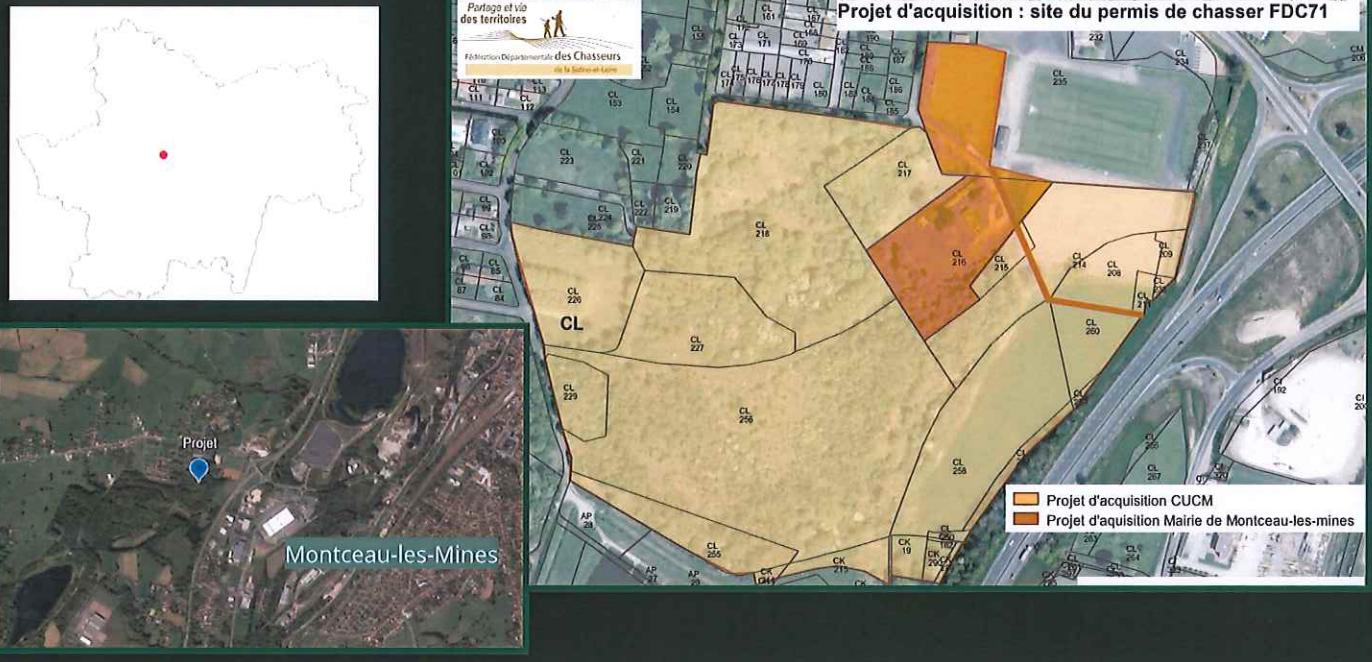
**Mr Vincent AUGAGNEUR**

Directeur de la Fédération

## Le site actuel



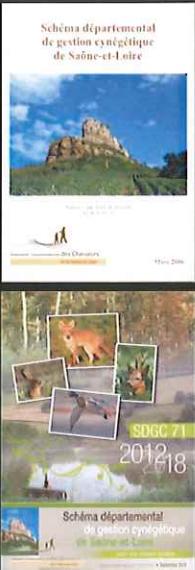
## Le nouveau site



Assemblée Générale  
FDC 71

# Schéma départemental de gestion cynégétique de Saône-et-Loire

vers un 4<sup>ème</sup> SDGC



## Le schéma c'est quoi ?

C'est défini par le code  
de l'environnement

- 1 SDGC par département
- Pour une période de 6 ans renouvelable
- Elaboration en concertation avec les partenaires
- Des dispositions obligatoires
- Compatible avec d'autres documents (agriculture, forêt, sanitaire)
- Soumis à une consultation publique
- Approuvé par le Préfet après avis de la CDCFS
- Opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse



# Le schéma c'est quoi ?

**C'est un projet des  
chasseurs pour la chasse  
dans le département pour  
les 6 années à venir.**



## Dispositions obligatoires

Plans de chasse et  
plans de gestion

Mesures relatives à  
la sécurité des  
chasseurs et des  
non-chasseurs

Actions en vue  
d'améliorer la  
pratique de la  
chasse

Actions menées en  
faveur des habitats

Dispositions pour  
atteindre l'équilibre  
agro-sylvo-  
cynégétique

Dispositions pour  
surveiller les  
dangers sanitaires

# Le SDGC 2019/2025



Approuvé par le Préfet le 18 juillet 2019

Modifié le 25 septembre 2019

2 avenants concernant le grand gibier  
en 2021 et 2024

Valable jusqu'au 18 juillet 2025

# Le SDGC 2019/2025

Des orientations réparties en 6 chapitres



Faune sauvage

Recherche au sang

Habitats de la faune  
sauvage

Sécurité des  
chasseurs et des  
non chasseurs

Communication

Formation

+ 1 chapitre Encadrement de certaines pratiques

# Le SDGC 2019/2025

## Un suivi annuel

CDCFS

- Présentation de nouvelles actions ou de faits marquants
- Tableaux des indicateurs de toutes les actions

Revue  
pour chasseurs  
et partenaires



## Le SDGC 2025/2031

Bases de  
travail pour  
l'élaboration  
des  
Orientations

Bilan du SDGC  
2019/2025

Evolution des  
règlements et des  
documents  
d'orientation

Consultation des  
chasseurs

Consultation des  
associations de  
chasse spécialisée

Concertation des  
partenaires  
institutionnels

Commission  
départementale de  
la chasse et de la  
faune sauvage

# Le SDGC 2025/2031

## Evolution des règlements et des documents d'orientation

De nouveaux règlements à prendre en compte

Loi de 2019 portant création de l'OFB, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement

Ordonnance de 2021 relative aux mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles

Loi de 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée

Loi de 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

Décret de 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier

# Le SDGC 2025/2031

## Evolution des règlements et des documents d'orientation

De nouveaux textes à prendre en compte

Contrat Forêt-Bois de la région Bourgogne-Franche-Comté de 2019

Schéma régional de gestion sylvicole Bourgogne-Franche-Comté du CNPF de 2023

Accord national FNC – ONF relatif à la gestion du grand gibier dans les forêts domaniales

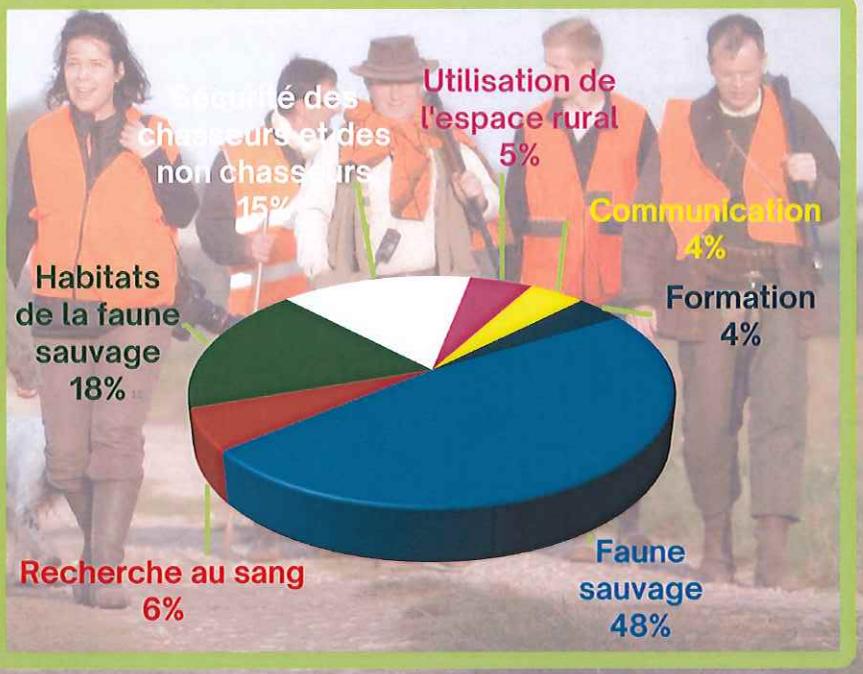
Documents d'objectifs des sites Natura 2000

# Le SDGC 2025/2031

## Consultation des chasseurs

Du 7 au 20  
janvier 2025 :  
info via  
newsletter et  
formulaire en  
ligne

494 contributions



# Le SDGC 2025/2031

## Concertation des associations de chasse spécialisée et des partenaires

Sollicitation par écrit (déc. 2024) et proposition de rencontre (fév. 2025)

### 14 associations de chasse spécialisée :

ADB 71, ADCGE 71, ADCGG 71, CNB 71, ADEVST 71, ADGCSL, ADCGPG 71, ARGGB, AFACCC 71, APASL, CHASSARC 71, ADJC 71, Société de vénérerie, UNUCR 71

### Représentants des intérêts forestiers :

Centre national de la propriété forestière (CNPF)  
Office national des forêts (ONF)  
Association des communes forestières 71  
Syndicat des forestiers privés 71

Chambre  
d'agriculture

Direction  
départementale  
des territoires

Représentants de la  
propriété privée rurale :  
Section des bailleurs ruraux de  
la FDSEA

Office français de la  
biodiversité

# Le SDGC 2025/2031

Principaux sujets traités avec  
les partenaires

## Grand gibier

Notion de territoire grand gibier et  
ses dérogations



Mutualisation des plans de chasse



Mutualisation du plan de gestion  
sanglier



Comités locaux grand gibier

Mise en place de réunions  
techniques grand gibier (ensemble  
des responsables de territoires et  
partenaires)

13

Equilibre forêt-gibier :  
renouvellement forestier,  
protection des plants, zones  
sensibles, prise en compte dans  
la définition du plan de chasse

Inscription du chamois

Encadrement de pratiques :  
pierres à sel, attractifs pour  
sanglier, agrainage de dissuasion



Bécasse des bois

Prélèvement maximal autorisé

# Le SDGC 2025/2031

Principaux sujets traités

## Sécurité des chasseurs et des non chasseurs



Vêtement de signalisation

Pose des panneaux « chasse en cours »

Formation pour les responsables de battue

Angle de 30° et sa matérialisation

Signalement des accidents et incidents de chasse

Tir dans la traque

Cohabitation des différents usagers de la nature



## Recherche au sang

Chasseurs accompagnateurs des conducteurs dans le droit de suite

# Le SDGC 2025/2031

Des évolutions jusqu'à l'approbation  
du SDGC par le Préfet

## Elaboration du SDGC en interne

- Des réunions de travail élus et salariés depuis le 18 décembre 2024
- Présentation au conseil d'administration de l'avancement et des points à valider
- Rencontre des partenaires du 14 février
- Etude des demandes formulées par les partenaires du 14 février (PMA Bécasse des bois, Vêtement de signalisation, Matérialisation de l'angle de 30 °)
- Présentation du projet SDGC 71 2025/2031 aux membres de la CDCFS le 10 mars
- Modification du projet en cours

## Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

### Conservation et gestion durable des espèces

#### Orientations Faune sauvage

- Connaissance, développement, gestion, équilibre agro-sylvo-cynégétique, régulation

#### Orientations Habitats de la faune sauvage

- Aménagements du territoire, amélioration de la capacité d'accueil des espèces, biodiversité, limitation de la mortalité extra-cynégétique

# Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

## Pérennité de la chasse

### Orientations Communication

- Fidélisation des chasseurs, image de la chasse pour le grand public, acteur du territoire, éducation à l'environnement et au développement durable

### Orientations Formation

- Sécurité, espèces, pratiques cynégétiques

# Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

## Pérennité de la chasse

### Orientations Faune sauvage

- Maintien des activités agricoles et forestières

### Orientations Habitats de la faune sauvage

- Soutien d'activités économiques locales en lien avec l'environnement et la biodiversité

# Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

Des orientations réparties  
en 5 chapitres

**Faune sauvage**  
Petit gibier sédentaire  
Grand gibier  
Gibier migrateur  
ESOD – Groupe II  
Espèces allochtones  
invasives ou  
envahissantes  
Espèces protégées  
Suivi sanitaire de la  
faune sauvage

**Habitats de la faune  
sauvage**

**Recherche au sang**

**Formation**

**Communication**

+ 1 chapitre Encadrement  
de certaines pratiques

## Le SDGC 2025/2031

### Principales évolutions

#### **Petit gibier sédentaire**

Espèces : blaireau européen, faisan commun, hermine, lapin de garenne, lièvre d'Europe, perdrix grise, perdrix rouge et putois d'Europe



#### **Evolutions :**

- ✓ Ajout de l'hermine et du putois d'Europe
- ✓ Changement d'objectif pour perdrix rouge
- ✓ Ne pas rendre obligatoire la déclaration des prélèvements mais encourager fortement leur déclaration
- ✓ Changement de rédaction du plan de gestion lièvre pour clarifier les niveaux de gestion
- ✓ Ajout d'un plan de gestion faisan



## Zoom sur le plan de gestion faisans



### Objectif :

Accompagner des territoires de chasse volontaires et motivés afin de développer, en fonction des capacités d'accueil des territoires, des populations de faisans naturelles ou mixtes ou d'accompagner les chasseurs dans l'amélioration de leurs pratiques de lâchers.

## Le SDGC 2025/2031

### Principales évolutions

#### Grand gibier

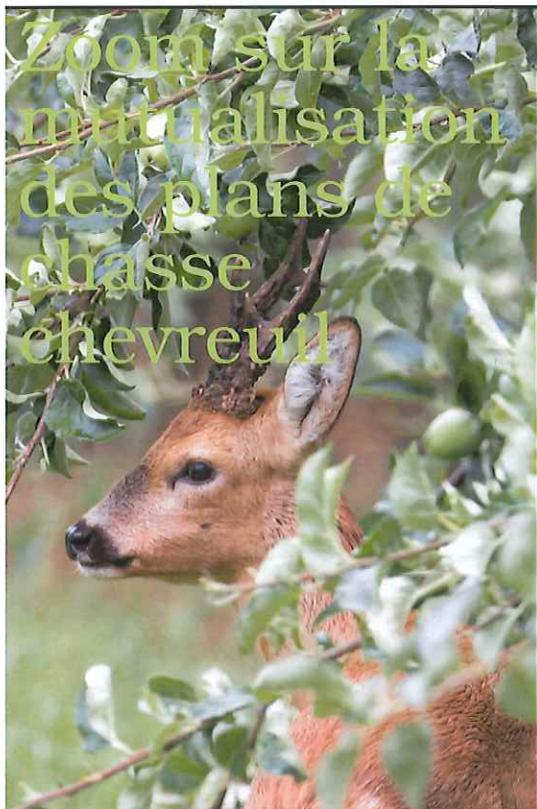
Espèces : cerf élaphe, chamois, chevreuil, daim et sanglier



#### Evolutions :

- ✓ Ajout du chamois
- ✓ Plus de communication sur la possibilité de demander des dérogations à la notion de territoire
- ✓ Arrêt des CLGG et des réunions de massifs chevreuil
- ✓ Mise en place de réunions techniques grand gibier
- ✓ Mutualisation plan de chasse chevreuil (code de l'environnement)
- ✓ Mutualisation plan de gestion sanglier (territoires et bracelets)
- ✓ Inscription de l'équilibre sylvo-cynégétique et zones sensibles





## Zoom sur la mutualisation des plans de chasse chevreuil

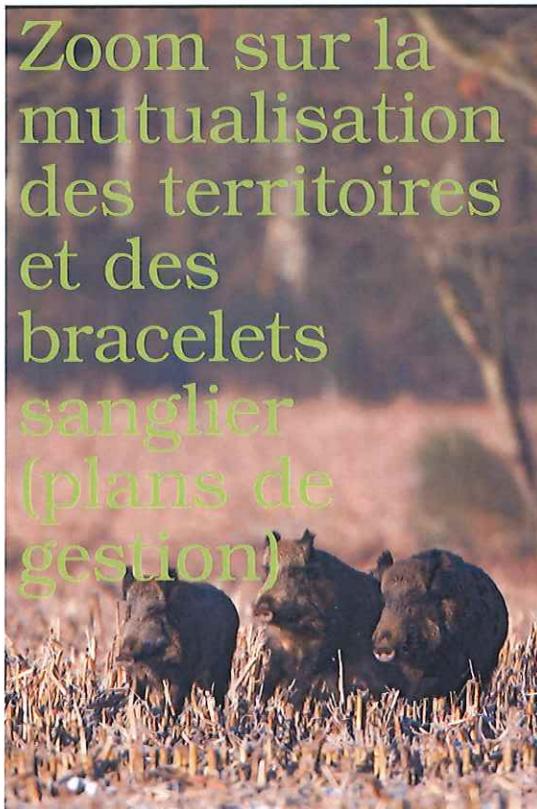
Définie par le Code de l'environnement (article R425-10-1)

### Conditions :

- Pour les bénéficiaires d'un plan de chasse chevreuil individuel
- Pour des territoires contigus appartenant à un même massif chevreuil
- Déclaration de mutualisation préalable co-signée par les responsables de chasse concernés

### Mise en œuvre :

QUAND chaque territoire a prélevé le nombre minimum d'animaux attribué dans le cadre du plan de chasse,  
ALORS les bracelets restants peuvent être utilisés sur l'ensemble des territoires mutualisés.



## Zoom sur la mutualisation des territoires et des bracelets sanglier (plans de gestion)

Proposée dans le cadre du plan de gestion sanglier

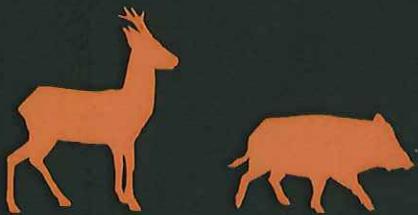
### Conditions :

- Pour les bénéficiaires d'un plan de gestion sanglier individuel
- Pour des territoires contigus appartenant à une même unité de gestion sanglier
- Déclaration de mutualisation préalable co-signée par les responsables de chasse concernés

### Mise en œuvre :

Les bracelets attribués dans le cadre du plan de gestion sanglier pour chaque territoire sont utilisables sur l'ensemble des territoires mutualisés. Le responsable de l'équipe de chasse, qui n'est pas sur son territoire d'origine, chasse alors sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse voisin.

# Formulaire “Déclaration de mutualisation”



*Partage et vie  
des territoires*  
Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Sarthe et Loire

**DECLARATION DE MUTUALISATION**  
**PLANS DE CHASSE CHEVREUIL ET/OU PLANS DE GESTION SANGLIER**

A renvoyer à la FDC 71 avant le 1<sup>er</sup> juin  
Mail : [fdc71@chasseurdefrance.com](mailto:fdc71@chasseurdefrance.com)  
Adresse postale : Le Moulin Gandin, 24 rue des 2 Moulins, CS 90002, 71260 Viré

**Information :**  
Mutualisation des plans de chasse chevreuil :  
Les bénéficiaires de plans de chasse individuels de territoires contigus appartenant à un même massif chevreuil pourront les gérer ensemble dès lors que chacun d'eux a prélevé le nombre minimum d'animaux qui lui a été attribué. Chaque équipe de chasse, chacune sur son territoire, peut marquer les animaux prélevés avec ses bracelets ou ceux de l'équipe avec laquelle elle a mutualisé le plan de chasse chevreuil.

Mutualisation des plans de gestion sanglier (territoires et des bracelets) :  
Les bénéficiaires de plans de gestion individuels de territoires contigus appartenant à une même unité de gestion sanglier pourront les gérer ensemble. Chaque équipe de chasse peut marquer les animaux prélevés sur son territoire ou sur celui de l'équipe avec laquelle elle a mutualisé son territoire et ses bracelets, avec ses bracelets ou ceux de l'équipe avec laquelle elle a mutualisé les bracelets et le territoire. Le responsable de l'équipe de chasse, qui n'est pas sur son territoire d'origine, chasse alors sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse voisin.

Les responsables de territoires de chasse ci-après désignés déclarent pour la saison 20... / 20... :  
Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Mutualiser leurs plans de chasse chevreuil (bracelets) – Massif N°.....

Mutualiser leurs plans de gestion sanglier (bracelets et territoires) – Unité de gestion N°.....

Retrouvez les références demandées sur votre Espace Adhérents.

N° Territoire	Territoire n°1	Territoire n°2
Nom Prénom Responsable du territoire de chasse		
Numéro de téléphone		
Signature		

Fait à ..... , le .....

## Le SDGC 2025/2031

### Principales évolutions

#### Gibier migrateur



**Migrateurs terrestres** : Alouette des champs, Bécasse des bois, Caille des blés, Grive draine, Grive litorne, Grive mauvis, Grive musicienne, Merle noir, Pigeon biset, Pigeon colombin, Pigeon ramier, Tourterelle des bois, Tourterelle turque, Vanneau huppé

**Oiseaux d'eau** : Barge rousse, Bécasseau maubèche, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Canard chipeau, Canard colvert, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier combattant, Chevalier gambette, Courlis cendré, Courlis cortieu, Eider à duvet, Foulque macroule, Fuligule milouin, Fuligule milouinan, Fuligule morillon, Garrot à œil d'or, Harelde de Miquelon, Huîtrier pie, Macreuse noire, Macreuse brune, Nette rousse, Oie cendrée, Oie des moissons, Oie rieuse, Pluvier doré, Pluvier argenté, Poule d'eau, Râle d'eau Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Vanneau huppé

#### Evolutions :

- ✓ Ajout notion espèces soumises à gestion adaptative
- ✓ PMA et gestion adaptative : carnets (bécasse) et application nationale

# Le SDGC 2025/2031

## Principales évolutions

### Espèces protégées



Espèces : castor d'Eurasie, chacal doré, chat forestier, genette commune, grand cormoran, loup gris, loutre d'Europe, lynx boréal



#### Evolutions :

- ✓ Ajout d'espèces : chacal doré, chat forestier et genette commune
- ✓ Modification de l'objectif pour le loup et le lynx : Maintien du recueil d'indices de présence pour améliorer nos connaissances
- ✓ Ajout de 2 actions :
  - ✓ participer aux instances mises en place sur le loup
  - ✓ participer aux études sur l'impact du loup et du lynx sur les ongulés sauvages



# Le SDGC 2025/2031

## Principales évolutions

### Suivi sanitaire de la faune sauvage

Toutes espèces

#### Evolutions :

- ✓ Arrêt de notre participation à la sérothèque fédérale nationale
- ✓ Dans la prévention des zoonoses et des maladies vectorielles liées à l'activité cynégétique, ajout protection des chiens (Aujeszky)
- ✓ Dans l'information sur le traitement et la cession de la venaison, ajout de communication sur les obligations pour la transformation de la venaison

# Le SDGC 2025/2031

## Principales évolutions



### Habitats de la faune sauvage

#### Evolutions :

- ✓ Deux nouveaux enjeux inscrits :
  - ✓ adaptation des habitats aux changements climatiques
  - ✓ conséquences de certaines activités (cultures pour méthanisation, parcs photovoltaïques, éoliennes...)
- ✓ Autres enjeux inscrits :
  - ✓ Disparition, dégradation, fragmentation et modification des habitats,
  - ✓ Conservation et ou amélioration des fonctionnalités biologiques naturelles

# Le SDGC 2025/2031

## Principales évolutions



### Communication

#### Evolutions :

- ✓ Changement de stratégie
- ✓ 3 nouvelles orientations :
  - ✓ Développer une communication dédiée aux chasseurs pour informer, fidéliser et créer un sentiment d'appartenance
  - ✓ Faire évoluer la vision du grand public, vers une vision, a minima neutre voire positive de la chasse
  - ✓ Faire connaître et reconnaître la Fédération départementale des chasseurs comme un acteur incontournable du territoire

# Le SDGC 2025/2031



## Formation

### Evolutions :

- ✓ Pour les formations « chasseurs » :
  - ✓ Développement de sessions de formations locales et la mise en place de supports plus ludiques
- ✓ Développement de nouvelles formations :
  - ✓ Sécurité à la chasse pour les responsables de battue
  - ✓ Espèces allochtones invasives ou envahissantes
  - ✓ Espèces protégées

## Principales évolutions

# Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

Chapitre  
Encadrement  
de certaines  
pratiques

## Principales évolutions

**Sécurité des chasseurs et des non chasseurs**  
Dispositions obligatoires  
Recommandations et préconisations  
Cohabitation entre les utilisateurs de la nature

**Agrainage et affouragement du gibier**

**Attractifs grand gibier**

**Chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée**

**Chasse sur le Domaine Public Fluvial**

# Zoom sur l'agrainage de dissuasion du sanglier

## Moyen de prévention des dégâts agricoles

**Objectif :** maintenir les sangliers en forêt pour éviter les dégâts aux cultures agricoles

- Alimentation distribuée par épandage linéaire diffus
  - Agrainage pratiqué en traînée ou à la volée de manière diffuse à l'intérieur du massif boisé, à plus de 100 mètres des prairies et cultures et des emprises routières
  - Utilisation d'aliments naturels d'origine végétale non transformés (graines, fruits, légumes et tubercules)
  - Quantité limitée à 50 kg par semaine aux 100 hectares boisés.
  - Agrainage au plus 2 jours fixes par semaine
  - Agrainage suspendu du 15 février au 15 mars sur tout le département.
- Déclaration d'agrainage annuelle préalable par le responsable du territoire de chasse précisant le ou les jours choisis et la localisation (commune)

Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable



# Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

Objectif :  
SDGC à  
signature du  
Préfet en  
juillet 2025

- Modification du projet suite à la CDCFS du 10 mars
- Evaluation des incidences Natura 2000
- CDCFS pour avis (avril et/ou mai)
- Consultation du public sur le SDGC (début juin)
- Modifications éventuelles du SDGC
- Approbation du SDGC par le Préfet en juillet

## Le SDGC 2025/2031 : un projet de chasse durable

Ce 4<sup>ème</sup> SDGC est le vôtre.

Prenez-en connaissance dès sa parution !

Merci de votre attention



# Dossier technique étude RANDEA

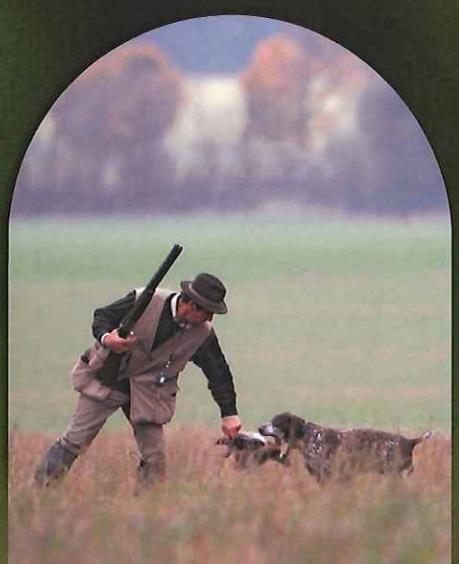
## Mme Kathleen VIRON

Responsable du pôle communication



# La chasse en France et en Bourgogne

Etude Randéa :  
Economique, environnementale et  
sociétale





## Vue d'ensemble

Sujets traités

Contexte

Qui est le chasseur Bourguignon d'aujourd'hui ?

Une pratique positive pour l'économie française

# Collecte d'informations

2023

Chasseurs  
Sociétés de chasse  
Réseau Fédéral

7920 participants

# Qui est le chasseur bourguignon d'aujourd'hui ?



90%

Ruraux

963 600 validations en France

61 239 en Bourgogne

**2790**

**4.7 %**

Des chasseurs de tout horizon

ouvriers

employés

agriculteurs

professions intermédiaires

artisans

étudiants

cadres



**97%** Chasse à tir



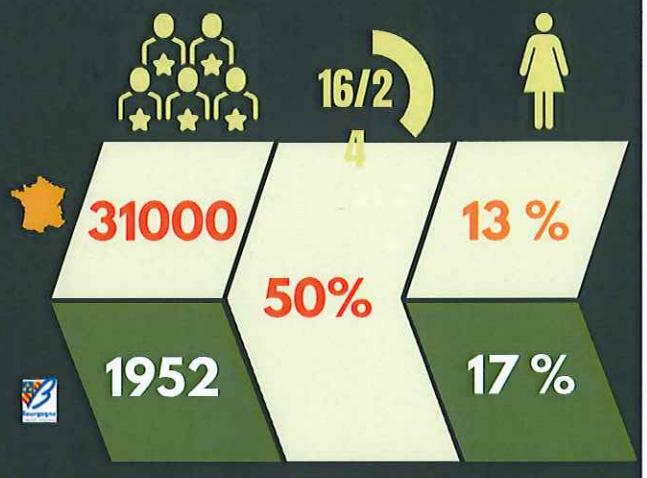
**3%** Autres modes  
de chasse

**41 sorties / an / chasseur**

**27**

Battues / an  
surtout le  
**WE**

## Le Permis de chasser



## Principales motivations

## Trio gagnant



La convivialité

70%

64%



La nature

68%

71%



La complicité  
avec les chiens

57%



La régulation  
des espèces

42%

## Et chez les jeunes chasseurs ?



Trio de tête identique



Tradition et  
art de vivre  
42%

Tir

24%



Venaison

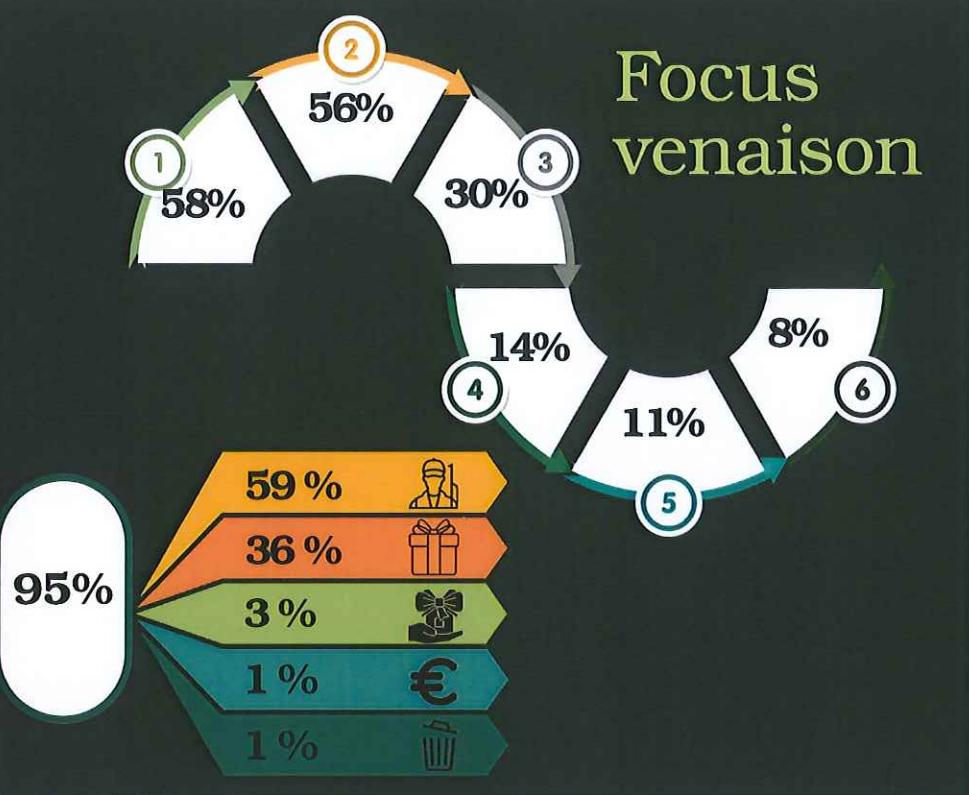
30%

Les Recettes

# DE GIBIER

PAR LES GRANDS CHEFS DE SAÔNE-ET-LOIRE

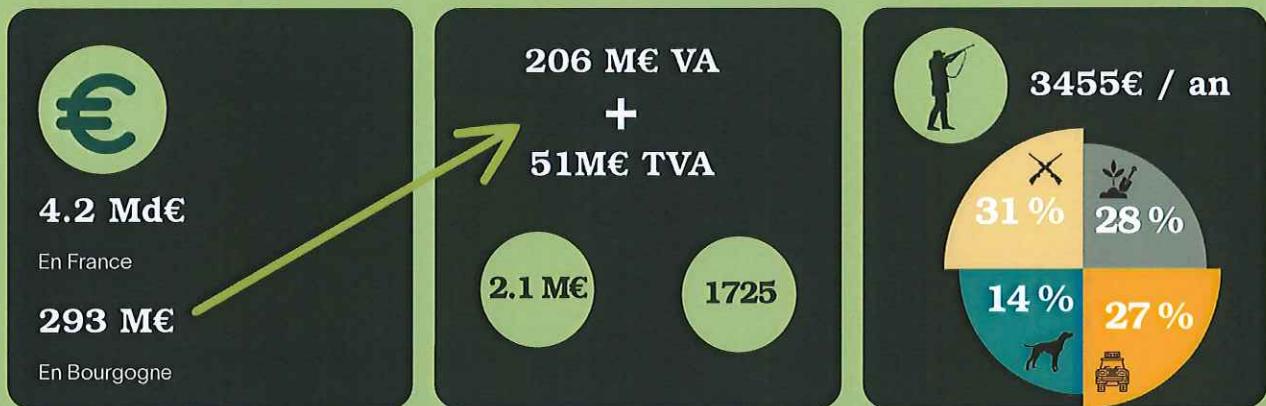
Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire



Une pratique  
positive pour  
l'économie



# Apport à l'économie française



## Un engagement collectif

**92%**

**11 M d'H**

**27 jours / an**

Engagement au service de la chasse et du territoire

**18 jours**

Dédié aux milieux, aux espèces et à leurs suivis

**7 jours**

Pour les actions socio-culturelles et les services à la commune

**2 jours**

# Forces de la chasse

Au vue des différentes données

**Connexion** à la nature et aux autres, **convivialité, sociabilité** intergénérationnelle et interprofessionnelle.

Quête **d'authenticité** en lien avec le territoire, **l'art de vivre**, le respect et l'entretien de la **nature**.

Créatrice de **lien et de cohésion sociale**, contribue à l'**économie, à l'emploi** et aux **services environnementaux**.

**Regain d'attrait** et des connivences **dans l'air du temps**, une reconnaissance **d'utilité sociale**.



Assemblée Générale  
FDC 71

# Présentation de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau 71

Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs du 5 avril 2025

1



- Association créée en 1963
- Territoire de chasse : Domaine public Fluvial 71
  - Adhérents :
    - 283 Permissionnaires
    - 32 chasses riveraines du DPF
  - Chasse exclusive du migrateur : à la botte, à la passée, à la hutte et en bateau



© Maud  
www.maud.fr

2



- **Le territoire :**

- La Loire, l'Arroux, la Saône, la Seille, le Doubs, Les réservoirs du canal du Centre

- 130 km de Rivières chassables
- 225 ha de réservoirs

- **39 lots**

- **Les Réserves :**

- 130 km de linéaires de cours d'eau
- 130 Km de canaux navigables
- 245 ha de réservoirs

3



- **Bail de chasse 2019-2028**

4

• Les prélevements:

Tableau des prélevements 2022/2023

	Loire	Saône Chalon	Saône Macon	Arroux	Seille	Doubs	Canal	Total
Colvert	823	98	216	163	32	275	94	1701
Sarcelle Hiver	271	43	79	75	10	19	14	511
Sarcelle Eté	3							3
Chipeau	29	11	37	1	6		4	88
Siffleur	11	3	13	1		4		32
Pilet		3	7	2				12
Souchet	9	2	4					15
Nette rousse		1	6					7
Milouin			6					6
Morillon						1		1
oie	1							1
Bernache	20		1	2				23
Ouette	5		22					27
Limicole	35	91	2	30	2		12	1472
Divers			1	garrot				1
Total	1207	252	394	274	50	298	125	2600



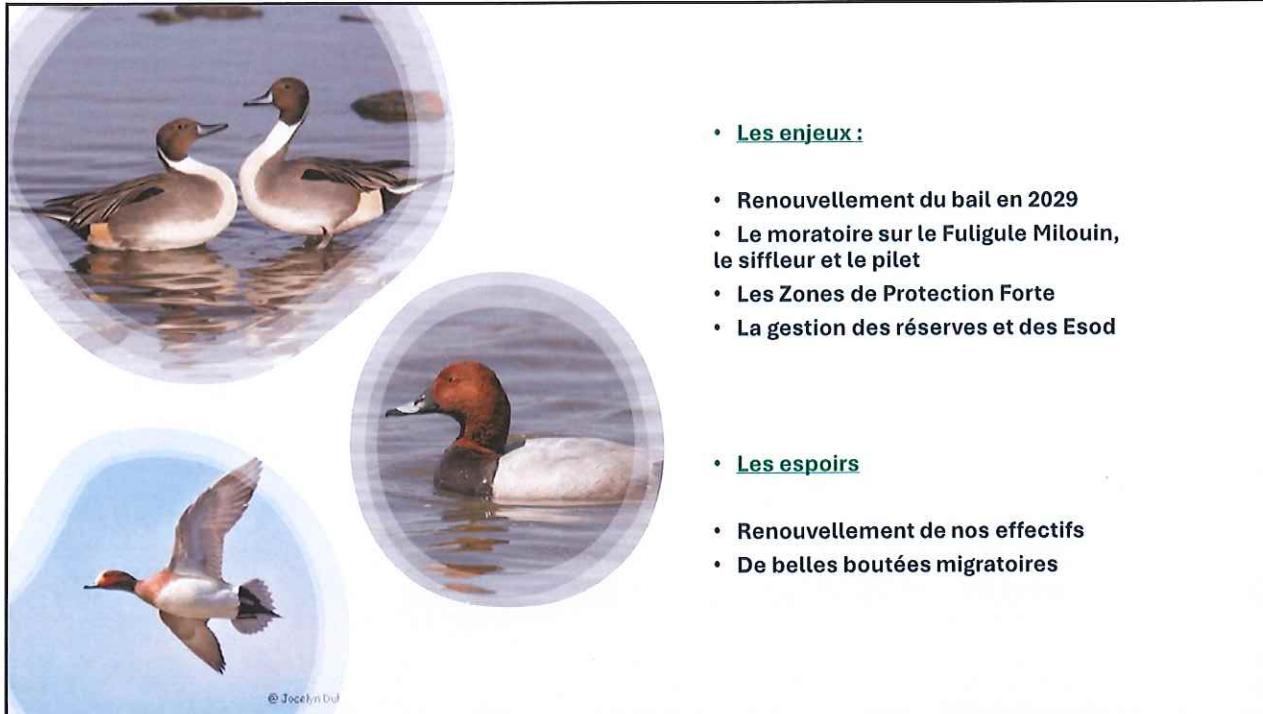
5

Tableau des prélevements 2023/2024

	Loire	Saône Chalon	Saône Macon	Arroux	Seille	Doubs	Canal	Total
Colvert	677	116	241	225	40	228	319	1846
Sarcelle Hiver	111	141	117	55	30	18	31	503
Sarcelle Eté	6		3					9
Chipeau	12	37	54	1	10	2		116
Siffleur	19	18	30	2	1			70
Pilet	1	2	7	5				15
Souchet	5	10	39			3		57
Nette rousse		1	3					4
Milouin	1	3	1			1	4	10
Morillon		1	3				1	5
oie	1							1
Bernache	25							25
Ouette	2	5	17		1			25
Limicole	32		20	30	4		12	98
Divers		1	macreun se					1
Total	892	335	535	318	86	249	370	2785



6



- Les enjeux :

- Renouvellement du bail en 2029
- Le moratoire sur le Fuligule Milouin, le siffleur et le pilet
- Les Zones de Protection Forte
- La gestion des réserves et des Esod

- Les espoirs

- Renouvellement de nos effectifs
- De belles boutées migratoires



1

 **Quels peuvent-être les impacts de la faune**  
sur le milieu forestier



Frottis



Tiges cassées



Aboutissement



Ecorçage



Affouillement

Au-delà d'un certain niveau d'impact, on parle de déséquilibre faune-flore.

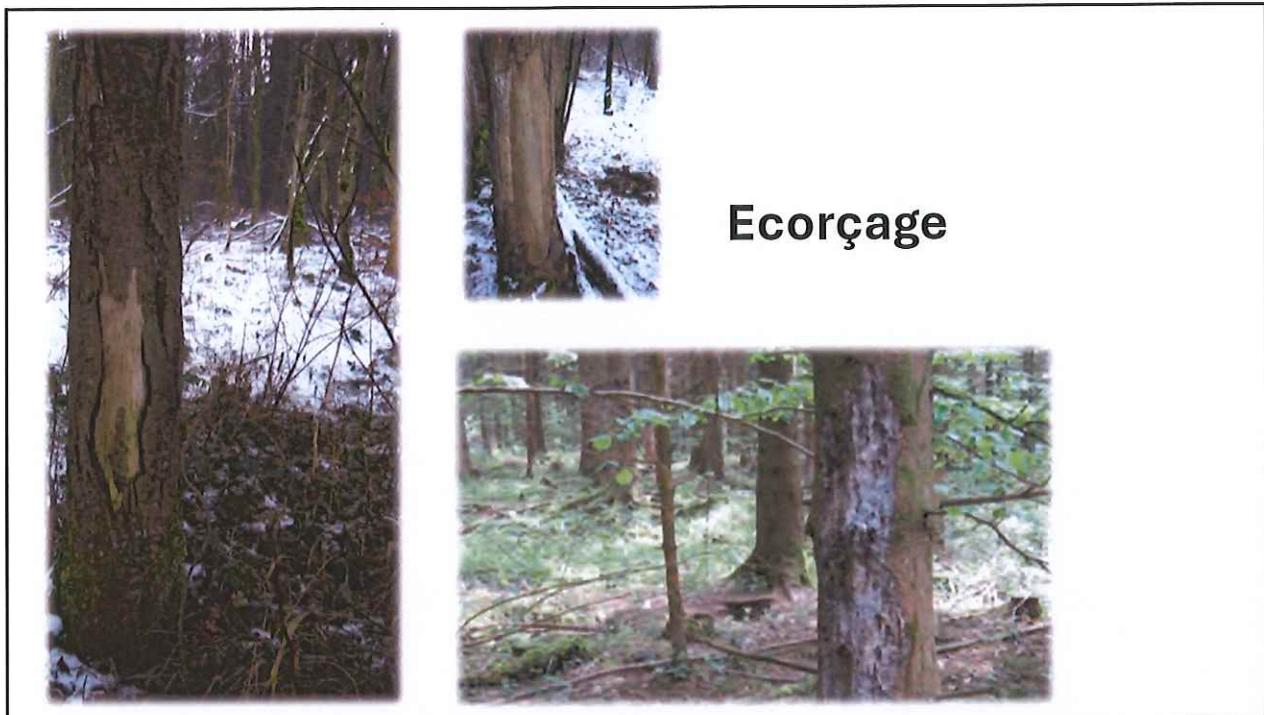
2



3

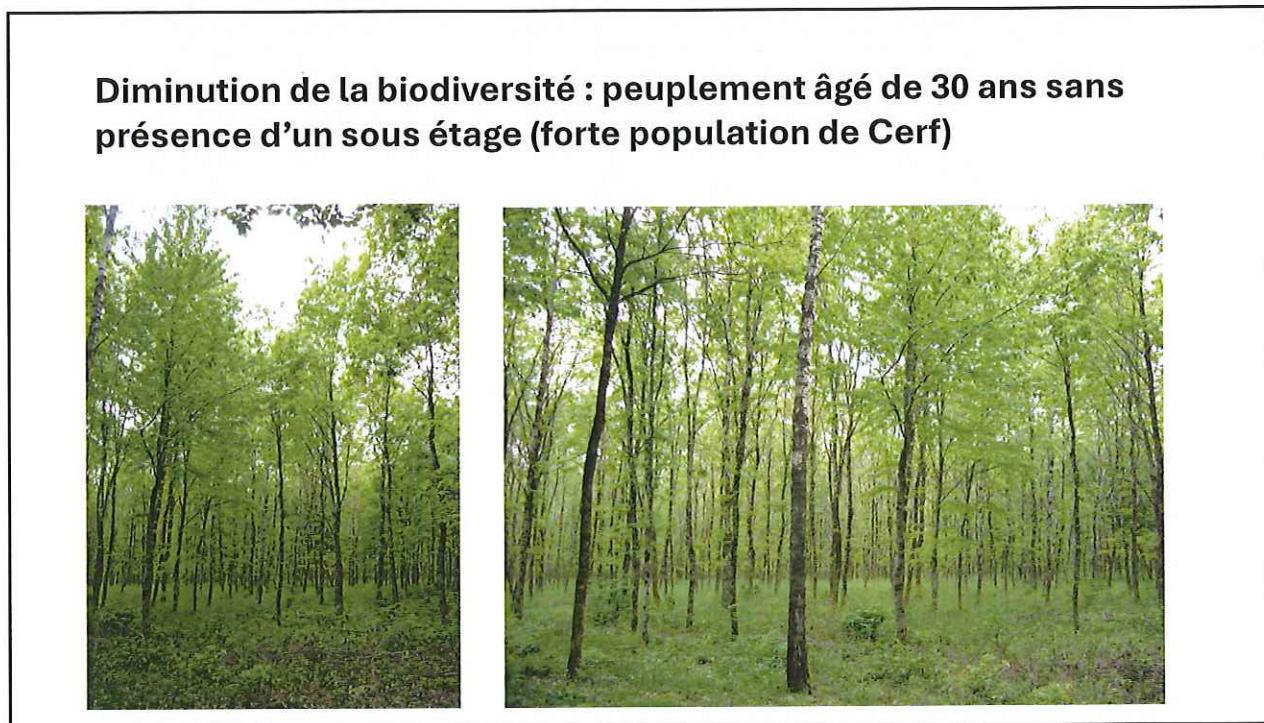


4



5

**Diminution de la biodiversité : peuplement âgé de 30 ans sans présence d'un sous étage (forte population de Cerf)**



6



## Renouvellement des forêts communales

L'absence d'équilibre faune – flore, un frein pour adapter la forêt aux changements climatiques

Les cervidés ont des impacts sur les peuplements forestiers :

- **Sur la gestion et la production de bois** : les abrutissements, frottis et écorçage freinent la croissance des arbres et dégrade leur qualité.
- **Sur les régénérations naturelles et les plantations**, rendues difficile par la pression des cervidés
- **Sur les essences présentant le plus de potentiel d'avenir qui sont les plus appétentes**

Dans le cadre du financement du renouvellement forestier par le plan de relance, **on estime que la protection des plantations dans les secteurs en déséquilibre représente 35 à 40 % de leur coût.**



# ACCIDENTS ET INCIDENTS DE CHASSE

## Quelques chiffres à retenir



DR BFC - SD71

1



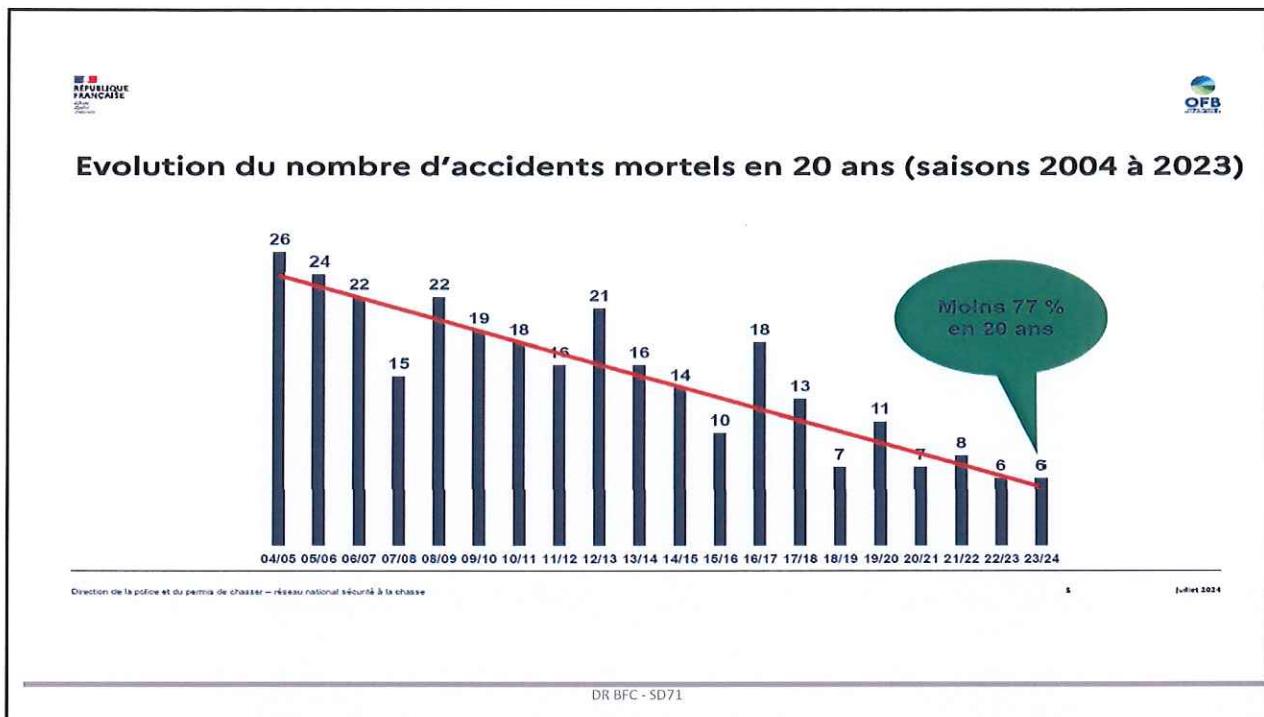
# Rappel

**Accident** : blessure corporelle par utilisation d'une arme lors d'une action de chasse

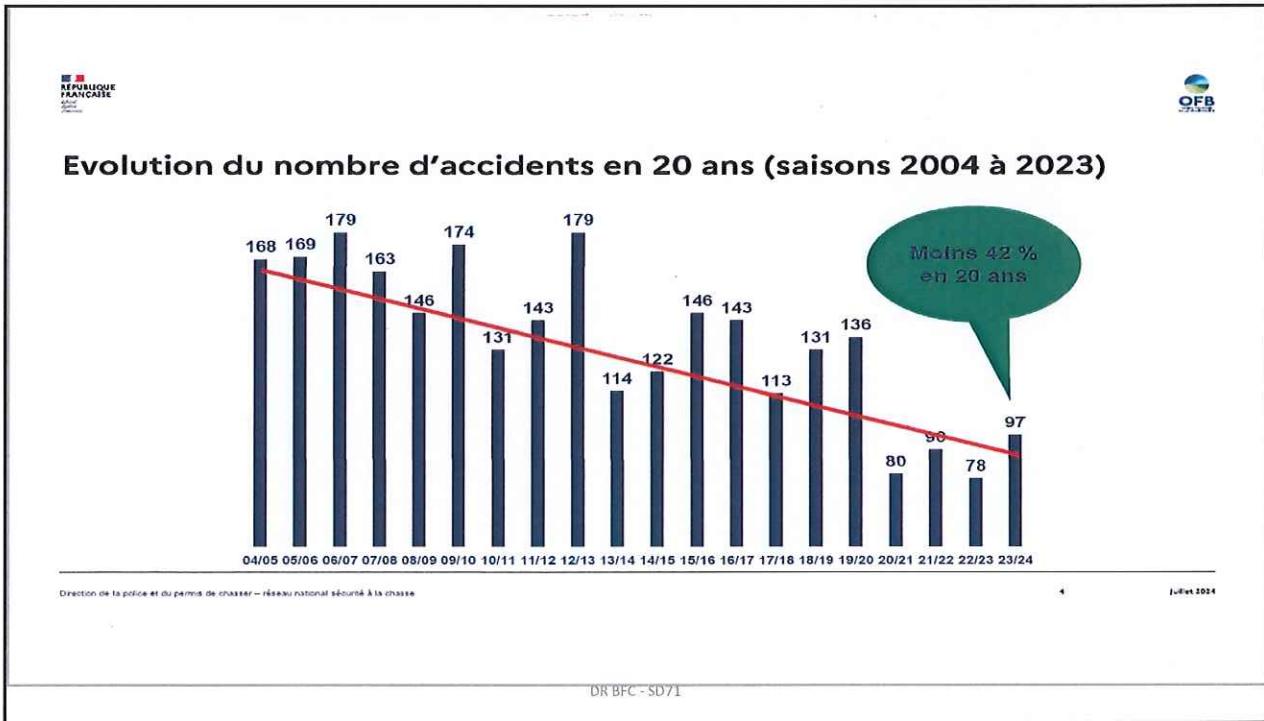
**Incident** : dommages matériels par utilisation d'une arme sans blessure corporelle lors d'une action de chasse

DR BFC - SD71

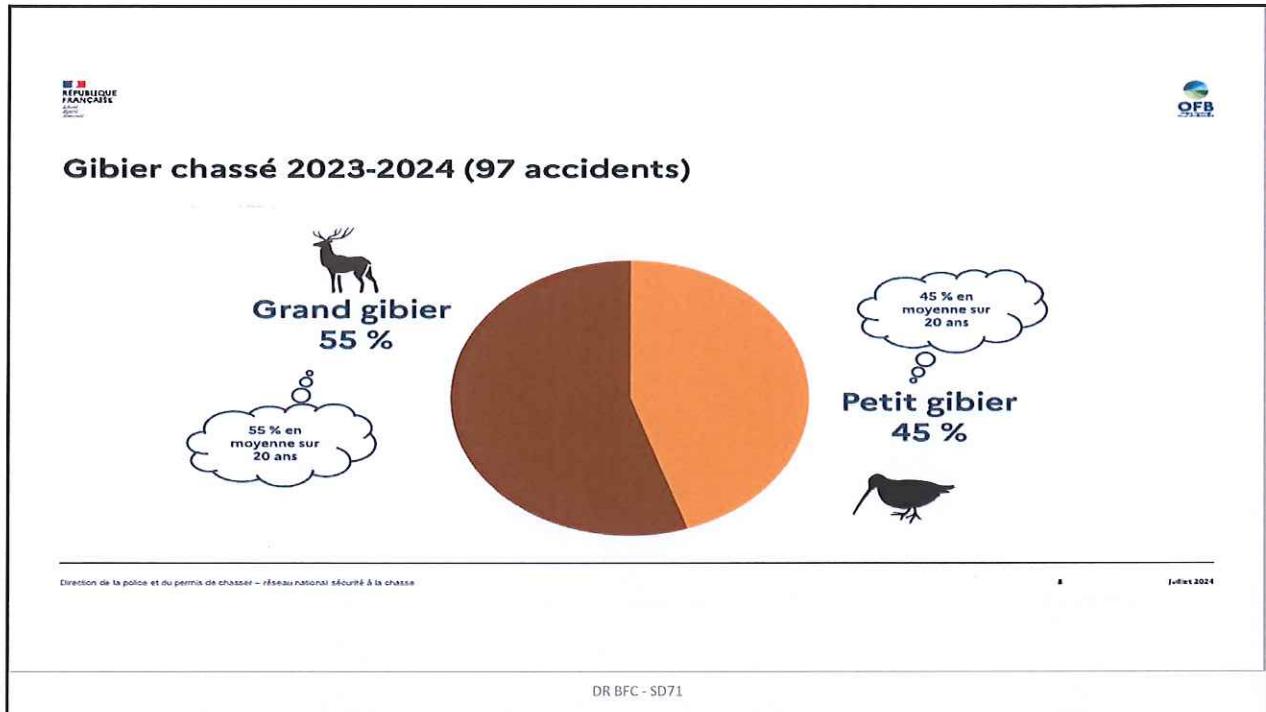
2



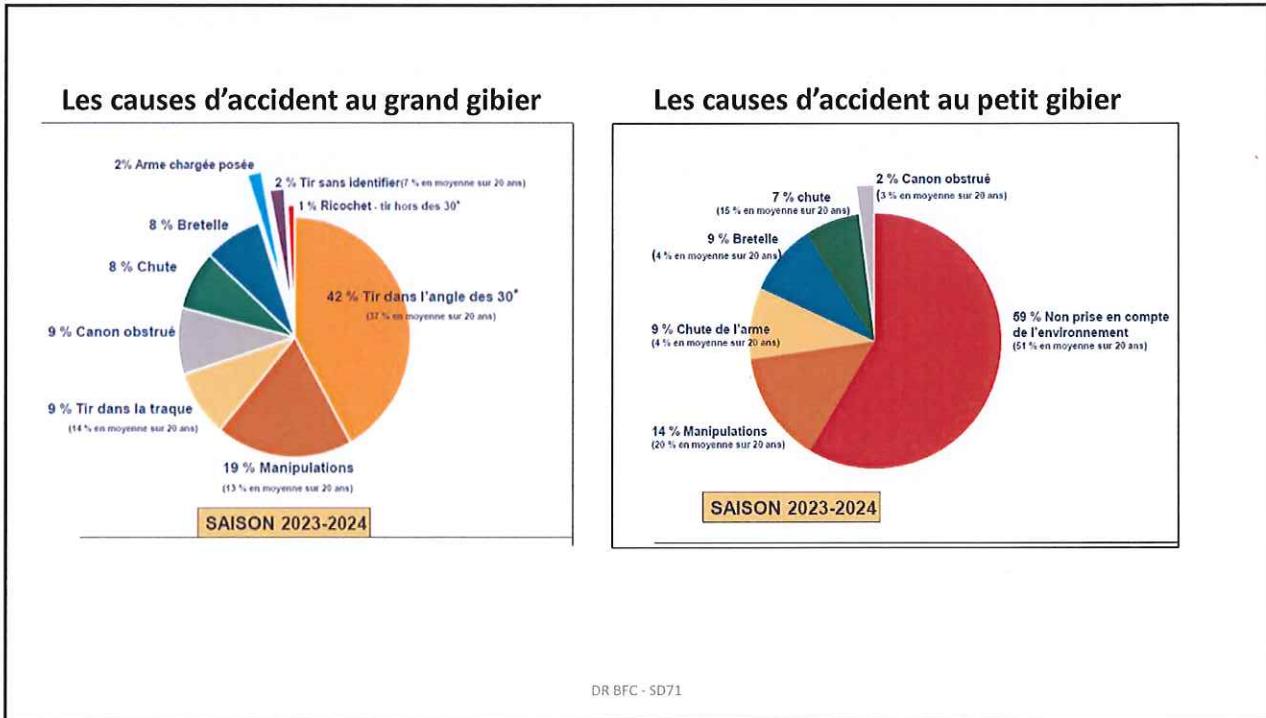
3



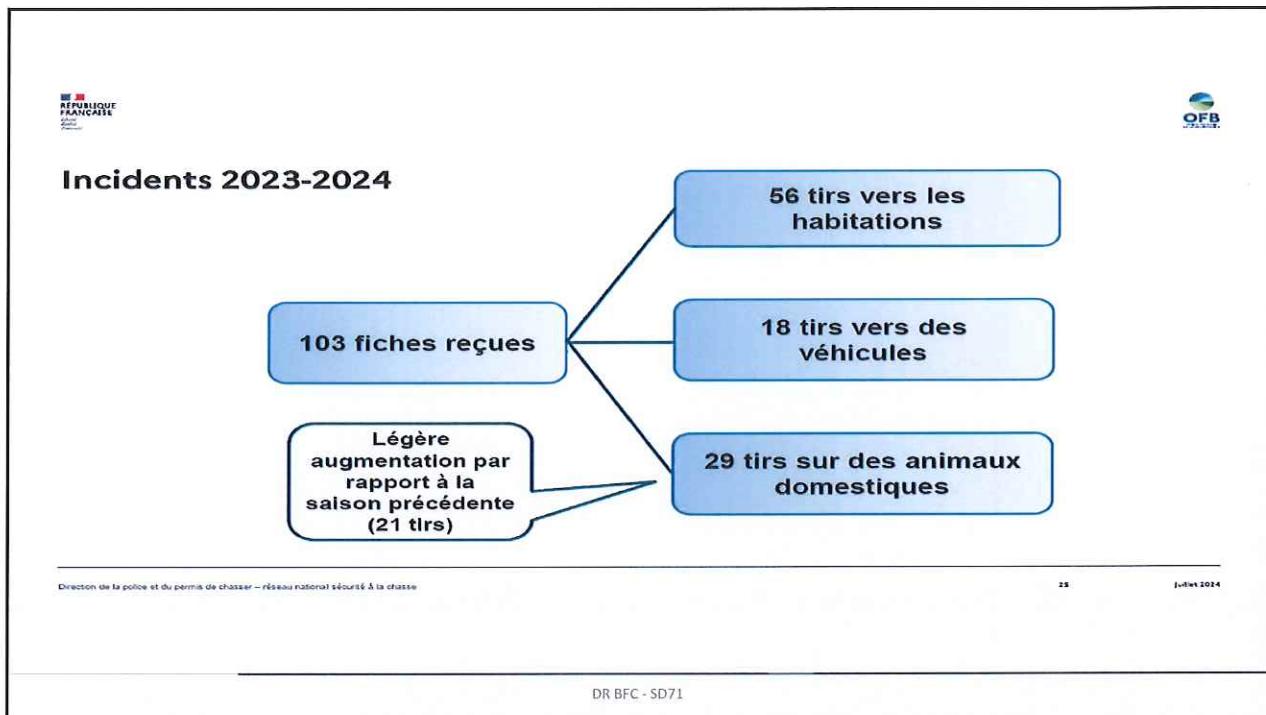
4



5



6



7



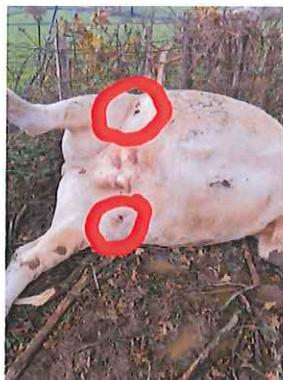
8



## Saison 2024 - 2025 en Saône et Loire



*2 incidents :*



Une vache tuée



La balle a traversé une vitre, pour finir dans un radiateur... Le projectile retrouvé dans l'habitation



DR BFC - SD71

9



N'oubliez pas :

Il ne faut pas penser que ça n'arrive qu'aux autres !

**Les autres, c'est aussi vous !**

DR BFC - SD71

10



**MERCI  
DE  
VOTRE  
ATTENTION**

DR BFC - SD71